Edition quotidienne — Quebec, Mardi, 15 Juillet 1890 — 11e annee No. 1

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$ 3 00
Huit mois	2 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance	0 75

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIFS DES ANNONCES

Première insertion	0 10
Autres insertions publiées tous les jours	0 05
Trois fois par semaine	0 04
Deux fois par semaine	0 07
Avis de naissance, mariage ou décès	0 25

Les annonces suivantes sont insérées pour un centin le mot:—Demande d'emploi.—Demande de domestiques ou employés.—Annonces pour chambres ou pension.—Annonces d'objets perdus ou trouvés.

Toutes lettres, etc, concernant l'administration, devront être adressées à BELLEAU & CIE. Bureau de "L'ELECTEUR," 111, Côte Lamontagne, et toutes lettres, etc., concernant la rédaction, à ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction. — BELLEAU & Cie., administrateurs. BUREAUX : Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec. — ULRIC BARTHE, rédacteur.

L'ELECTEUR

QUEBEC, 15 JUILLET 1890

NOTRE JOURNAL

L'*Electeur* entre aujourd'hui dans sa onzième année d'existence.

COMTÉ DE MONTMORENCY

ELECTION FEDERALE

La nomination des candidats est fixée à vendredi prochain le 18 pour l'élection d'un député aux Communes en remplacement de l'honorable Charles Langelier.

La règle constitutionnelle qui voulait la réélection de celui-ci par acclamation comme ministre, ne s'applique pas au nouveau cas qui se présente. Le *Canadien* l'admet formellement lui-même.

Le comté de Montmorency était représenté par M. Desjardins à l'Assemblée législative. Nous l'avons enlevé à l'ennemi loyalement, en bataille rangée. Aujourd'hui il s'agit d'un mandat volontairement résigné par un député libéral, et maintenant convoité par un bleu, M. Desjardins. Il s'agit en un mot d'un comté qui appartient à notre cause et qu'il faut conserver. C'est notre parti qui est attaqué chez lui.

Le mandat sera donc disputé. A l'heure qu'il est, la lutte est circonscrite entre le candidat de sir Adolphe Caron et de M. Tarte, qui sont allés dimanche porter la parole à l'Ange-Gardien avec M. Desjardins, et d'autre part le candidat de l'honorable M. Laurier, comme en fait foi la lettre suivante, dont M. Jos. Turcotte a donné lecture dimanche aux électeurs de St-Laurent.

Arthabaskaville, 11 juillet 1890.

Cher M. Turcotte,

J'ai vu une rumeur dans les journaux que les brefs étaient émis pour une nouvelle élection dans Montmorency. Je ne sais pas si cette rumeur est vraie, je ne l'ai pas vue confirmée.

Si le fait est vrai, mettez-vous de suite en campagne. Si la nouvelle est prématurée, contentez-vous de suivre M. Desjardins. Ne le laissez pas prendre les devants ; mais que les électeurs sachent que vous serez candidat.

Bien à vous,

WILFRID LAURIER.

M. Desjardins est le candidat de sir Adolphe ; M. Joseph Turcotte celui de l'hon. M. Laurier.

Dans ces conditions, l'issue de la lutte ne nous paraît pas douteuse. Il est impossible que le comté de Montmorency, qui vient de se prononcer avec une telle énergie pour M. Mercier, se déjuge à quelques jours d'intervalle et repousse le candidat de M. Laurier.

LE CLERGE ET LA PRESSE BLEUE

Il y a quelques semaines, l'*Electeur* publiait une dépêche datée de Trois-Rivières, dans laquelle certains curés du comté de Champlain étaient accusés de s'être servis indument de leur autorité de prêtres et de curés pour combattre la candidature du Dr Trudel.

Peu de jours après, nous avons désapprouvé cette dépêche et déclaré qu'elle avait été insérée dans nos colonnes à l'insu de la direction du journal. Nos explications étaient bonnes, elles ont été accueillies comme telles par quelques-uns des prêtres même que nous avons atteints sans le vouloir.

Sans tenir compte de cette rétractation, les journaux bleus, saisis d'un beau zèle pour la défense de l'église, et ne voulant pas laisser échapper une si belle occasion de battre monnaie à ses dépens, ont sorti leurs foudres pour anéantir " ces vils insulteurs du clergé. "

La *Presse* s'est signalée dans cette occasion.

Cependant une quinzaine s'est à peine écoulée que cette même *Presse*, oubliant ses vertueuses protestations, et faisant violence,—sans doute ?—à son amour pour les curés, accuse le clergé d'être corrompu et d'en être arriver là sans avoir donné trop de fil à retordre aux corrupteurs.

Nous ne plaisantons pas. Qu'on lise plutôt l'extrait suivant d'un article,—premier-Montréal, publié dans la *Presse* du 9 courant :

" Les *honnêtes gens* avaient pensé que le 17 juin la province se lèverait pour dénoncer les hommes qui, depuis trois ans, la trompent, la compromettent et la ruinent. On s'était fait illusion ; la province était plus malade, plus gâtée qu'on le croyait. On a pratiqué la corruption auprès des municipalités, et les contribuables ont applaudi ; *on a fait de la corruption auprès du clergé, et—disons-le franchement, ce n'est pas là que le métier a été le moins facile—le clergé a souri avec indulgence, en prétextant le bien de l'Eglise et les immunités de la charité.*"

Le voyez-vous ce clergé, quelques jours auparavant si digne de respect, au dire de la *Presse*, *souriant* aujourd'hui *avec indulgence*, toujours d'après la même *Presse*, aux tentatives de ceux qui lui veulent acheter son honneur, et devenu infâme "en prétextant le bien de l'Eglise et les immunités de la charité."

Qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'une dépêche ni d'une note pouvant avoir échappé au contrôle de la direction. Les paroles que nous avons reproduites sont tirées d'un premier-Montréal, que la *Justice* a attribué à M. Nantel, sans s'attirer aucune dénégation de la part de celui-ci.

Et quel est le journal bleu qui a songé à relever les insultes de la *Presse* au clergé ?

Quel est le journal, parmi ceux qui ont fait preuve d'un si beau zèle contre l'*Electeur*, qui ait protesté contre cette calomnie, outrageant *non pas quelques curés*, mais le clergé en bloc !

Qu'a dit le *Journal des Trois-Rivières* ?

Qu'ont dit la *Minerve* et le *Monde*, le *Courrier du Canada* et le *Trifluvien* ?

Rien ! Pas un mot !

Ces hypocrites, incapables d'excuser chez nous un moment d'inattention, se pardonnent mutuellement, le plus volontiers du monde, les écarts de langage qu'ils se permettent eux-mêmes de propos délibéré contre les membres du clergé qui ont le malheur de ne pas penser comme eux et de sympathiser avec le parti national.

Ces écarts de langage sont chez eux si fréquents et si excessifs qu'il ne faut s'étonner de rien de leur part. A propos de tout et de rien, ils crient au scandale. Ils attaquent tout le monde sans distinction, dès qu'on ne pense pas comme eux. Qu'ils aient cherché à trainer dans la boue les noms des principaux hommes de notre parti, qu'ils aient sans cesse à la bouche des injures à l'adresse de ce qu'ils appellent la clique, il ne faut pas s'en étonner, quand en voit les insanités qu'ils répandent sans cesse dans le public sur le compte des membres du clergé qui voient en M. Mercier un homme d'Etat précieux pour le pays.

On vient de lire l'accusation de vénalité portée par la *Presse* contre le clergé. Voici une lettre que nous venons de recevoir d'un haut dignitaire ecclésiastique, et où l'on trouvera une nouvelle preuve de la perfidie de nos adversaires :

Ste-Anne de Ristigouche,
8 juil. 1890.

A M. l'éditeur de l'*Electeur*,
Québec,

Monsieur,

Des amis viennent d'attirer mon attention sur le fait de quelques journaux qui prétendent qu'une plainte doit être portée contre moi, à Rome pour influence indue aux dernières élections.

Je défie qui que ce soit de porter contre moi une *plainte fondée*, soit à Rome ou ailleurs pour influence indue.

C'est aussi une pure calomnie de prétendre que j'ai reçu $2,000 du gouvernement provincial pour un hôpital et que j'ai employé cet argent à la construction d'un presbytère.

Votre très humble serviteur,
CHS. GUAY,
Prot. et port.

Les autres journaux sont respectueusement priés de reproduire.

Il faut que ces vilaines histoires, qui ne sont que le développement de la thèse monstrueuse de la *Presse*, aient eu une grande circulation pour que Mgr Guay croie devoir en appeler à la presse pour se protéger.

Nous signalons ces faits au public : c'est la presse bleue qui insulte le clergé, et c'est la presse nationale qui le défend.

ACTUALITES

Prenostic météorologique pour les vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto
14 juillet, minuit.

Bas Saint-Laurent et Golfe.— Vents modérés ou plus forts variant du S. à l'O ; beau temps et quelques ondées à différents endroits ; peu de changement dans la température.

Nous avons été heureux d'apprendre que M. Edouard Taschereau, qui était gravement malade et a dû subir une seconde opération ces jours derniers, est aujourd'hui beaucoup mieux.

Les médecins espèrent sa guérison.

Le *Globe* de St.-Jean est informé que les sirs J. A. Macdonald, Ch. Tupper, Alex. McBean et le lord Anan font partie d'un syndicat qui a acheté 50 millions d'acres de terre en Virginie et se proposent d'y fonder une ville, d'y construire une voie ferrée, etc.

Les torys nous cornent les oreilles à tout propos avec leur loyauté au pays: mais, on le voit, ils nous la prêchent que de paroles, et en font facilement fi lorsqu'il s'agit de leurs petits intérêts personnels.

Nous n'avons pas encore de rapports complets de l'élection de Gaspé.

Hier matin, nous avons reçu un câblegramme des Iles de la Madeleine daté du 12 au soir, nous informant que la majorité de M. Carrier dans les îles était de 163.

Avec 180 voix de majorité sur la terre ferme, M. Carrier se trouve élu par 343 voix.

Il n'y a pas lieu de féliciter le télégraphe sur sa promptitude à nous annoncer nos victoires.

Une dépêche de samedi soir transmise par le câble de Sydney, ne nous est parvenue qu'hier matin. On aurait pu porter la nouvelle plus vite à Gaspé, en chaloupe.

Le *Canadien* ne se couvre pas de sac et de cendre à propos de la défaite de M. Flynn.

Il en prend bravement son parti. Pas un mot de regret ni de sympathie pour le vaincu.

Le *Courrier du Canada* a déjà porté jugement sur le procès qui s'instruit actuellement au sujet de l'incident de Ste-Anne.

Il absout d'emblée tous les accusés, et proclame la présente enquête un fiasco.

Au lieu d'anticiper ainsi sur la justice, le *Courrier* ferait mieux de prendre connaissance de la preuve que nous commençons aujourd'hui à publier *in extenso*, sans commentaires.

Les détails authentiques de l'affaire, d'après les dépositions des témoins, sont tout simplement révoltants.

Nous comprenons le dépit qu'a causé la vue de nos pavillons hier aux gens du *Courrier du Canada*. La perte de Gaspé est particulièrement cruelle, et pour cause, pour l'organe de sir Hector.

Aussi notre confrère rage-t-il, écume-t-il contre la clique !

Ces gens-là sont incapables de garder de la dignité dans l'adversité. Qu'ils suivent donc plutôt notre modeste exemple. Une chose ne les a-t-elle pas frappés ? Nous aurions pu ajouter à la douleur de la défaite de M. Flynn en lui rappelant sa trahison de 1879. Nous nous en sommes soigneusement abstenus. Le *Courrier*, qui a pris M. Flynn sous sa protection, voudrait-il à tout prix nous faire regretter notre délicatesse ?

L'honorable M. Mercier part aujourd'hui pour Montréal.

Il est probable que le conseil des ministres ne siégera pas d'ici à un mois, si ce n'est pour affaires de routine.

La nouvelle campagne électorale s'est ouverte dimanche à Montmorency.

M. Turcotte, le candidat libéral, a parlé à St-Laurent de l'Ile ; M. Desjardins, le candidat tory, à Château-Richer et à l'Ange-Gardien. M. P. V. Valin, qui est à bon droit mécontent d'avoir été supplanté grâce aux intrigues de sir Adolphe, et qui dans tous les cas n'est pas favorable à M. Desjardins, a porté la parole à St-Tite et St Ferréol.

L'élection de Gaspé inspire au *Herald* les commentaires suivants :

" Samedi, les électeurs de Gaspé ont renvoyé l'honorable E. J. Flynn dans la vie privée, pour le présent du moins. La majorité de M. Carrier est d'environ 146. M. Flynn est le dernier des cinq qui ont trahi l'honorable M. Joly en 1879, et, s'il est regrettable sous certains rapports qu'un homme de son talent soit exclu du Parlement, beaucoup de gens, d'autre part, regarderont sa défaite comme la juste rétribution de sa conduite envers M. Joly, le premier ministre d'alors. Il pourra méditer à loisir, et avec profit, espérons-le, sur ce malheureux épisode de sa carrière politique. "

Nous lisons dans l'*Alliance française* de Paris, livraison de juin :

" Au Canada, notre délégué M. Salone, dans un voyage de deux mois, a noué cet été de précieuses relations. Notre conseil a décidé, sur ses propositions, de nommer un certain nombre de représentants de l'Alliance dans les principales villes du Dominion ; il a voté les fonds nécessaires à l'envoi de livres aux écoles canadiennes, à la création d'une école française en Acadie ; il a approuvé la publication de deux petits volumes destinés l'un à faire connaître le Canada à la France, l'autre à faire connaître la France au Canada. Il a fait mieux, il a signé un pacte d'amitié respectueuse avec Mgr Labelle. Les deux Frances qu'unit l'Atlantique ne demandent pas mieux que marcher la main dans la main. "

La *Minerve* se charge de nous donner elle-même la mesure du succès du piquenique de St-Sauveur, comté de Terrebonne, en publiant la liste des orateurs du jour.

Ce furent MM. Nantel, Joseph Tassé, Leclerc, préfet du comté de Terrebonne, le Dr Grignon, rédacteur du *Nord*, Mathias Filion de la *Minerve*, etc.

Qu'on juge par là de ce que devait être cette démonstration.

Un nouveau débouché commercial.

Les différentes puissances ont été officiellement informées par le gouvernement de Nicaragua que les fondations d'une nouvelle ville et d'un port ouvert au commerce de toutes les nations venaient d'être jetées à l'endroit où se trouvera l'entrée du futur canal interocéanique du côté de l'océan Atlantique.

Cette ville s'appellera América.

Un nouveau journal canadien-français, le *Courrier*, vient d'être fondé à Duluth.

Nos félicitations.

Nous extrayons de la chronique mondaine de Londres cette boutade au sujet du mariage de la princesse Victoria de Prusse au prince Adolphe de Schaumberg-Lippe.

" Depuis quelques années, dit-elle, les familles royales de Prusse et d'Angleterre font l'impossible pour la marier à quelqu'un. A cause de sa nature ardente et passionnée, il était urgent de lui fournir un mari sur lequel elle pourrait déverser le trop plein de son affection ; la famille était même dans des transes continuelles, de peur que, cédant à quelque caprice, elle ne contractât une mésalliance scandaleuse. Pendant son intrigue amoureuse avec le prince Alexandre de Battenberg, beaucoup de ses proches désiraient leur union simplement par convenance et pour s'éviter de plus grands ennuis. Lorsque le prince Alexandre l'abandonna pour épouser mademoiselle Loisinger, elle faillit devenir folle de dépit et de rage, au point qu'il fut pendant quelque temps question de l'enfermer. Ses parents redoublèrent de vigilance et d'efforts pour lui trouver un mari. Ils ont enfin réussi. Le prince Adolphe n'est, il est vrai, que le plus jeune fils d'un princelet allemand des plus insignifiants. La principauté de Schaumberg-Lippe n'a que 133 milles carrés et moins de 40,000 habitants. Le prince Adolphe n'a pas l'ombre d'une chance de succéder même à ce trône peu exalté, étant le plus jeune de trois frères dont l'aîné a plusieurs enfants. Mais le prince est jeune, fort et assez beau soldat, en état, comme a dit malicieusement un courtisan, " d'affronter tout l'amour que Victoria peut lui offrir. "

En parlant samedi des divisions du comté de Gaspé nous avons commis certaines erreurs qu'il importe de corriger. Il y a neuf bureaux de télégraphe sur les îles de la Madeleine et non pas deux comme nous l'avons dit.

Ces bureaux sont les suivants : Hâvre aux Maisons, Grindstone, hâvre d'Amherst, phare d'Amherst, village d'Etang du Nord, Ile Wolfe, Grosse Ile et Grande Entrée. Le câble télégraphique est jeté entre la Grosse Ile et Meat Cove à l'extrémité du Cap Breton. De là la ligne se rend à Sydney, à Halifax et à St-Jean où sont les quartiers généraux du Western Union au Canada.

En disant que Gaspé No 2 se compose des paroisses de l'intérieur, nous avons aussi fait erreur, car cette division se compose des îles de la Madeleine. En 1881, la presqu'île contenait 25,000 habitants et les îles 5,000. La population est probablement beaucoup plus considérable aujourd'hui.

Sir Charles Topper continue à jouer en Europe le rôle de plénipotentiaire canadien chargé de conclure des traités de commerce avec les gouvernements étrangers. On l'enverra partout, même en Perse, hormis aux Etats-Unis, le seul pays avec lequel il serait vraiment de notre intérêt d'avoir les relations commerciales les plus intimes.

L'hon. juge Fournier est au Saint-Louis.

MM. Johnston J. McDonald et James Isbester, entrepreneurs étaient en cette ville hier.

M. Sévérin Dumais ex-M. P. P. est arrivé en cette ville hier et est parti pour Montréal hier soir. Il sera de retour à la fin de la semaine.

Nous apprenons avec plaisir que MM. Etienne Bois et Joseph Lapointe ont été unanimement élus commissaires d'écoles pour St Roch Nord.

Hier matin, à la chapelle St-Pierre, rue St-Valier, a été célébré le mariage de M. Abe Hook, fils du propriétaire de moulins et de Mlle Jessie Martin, fille de M. W. W. Martin, gérant du tramway de la Haute-Ville.

Le mariage a été célébré par le révérend Lennox William, fils du Lord Evêque de Québec. Nos meilleurs souhaits à Mme Hook dont la voix sympathique a souvent été entendue dans nos églises lors des grandes cérémonies religieuses.

L'honorable M. Mercier apprécié en France

UNE LETTRE SUR SON DISCOURS AU CONGRES CATHOLIQUE DE BALTIMORE

L'honorable premier ministre a reçu de M. Léon Masson, un de nos jeunes Canadiens résidant à Paris et qui s'est déjà distingué dans la carrière artistique, la lettre que voici :

Paris, le 9 juin 1890.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu le texte du discours prononcé par vous à Baltimore. J'ai été très flatté que, malgré la distance et malgré les soucis de votre haute position, vous vous soyez souvenu de moi et que vous ayez pensé me faire plaisir en m'admettant, en quelque sorte, à prendre place dans votre auditoire. Vous ne vous êtes pas trompé. Plusieurs de vos idées et de vos déclarations m'ont vivement frappé. Entre autres, celle-ci : " Si Washington, Franklin, Carroll et leurs illustres compagnons avaient failli à la tâche que Dieu leur avait confiée, quelle épouvantable calamité c'eût été pour l'Amerique pour l'humanité ellemême." Et puis cette autre :"Nous croyons à la justice dans toute sa pureté immaculée, nous croyons à la justice en tout et en dépit de tout, nous croyons à la justice, quelles qu'en soient les responsabilités et les conséquences."

La pensée qui est renfermée dans la première citation est profondément vraie : si l'œuvre tentée par les grands Américains du siècle dernier avait échoué, si le foyer de liberté qu'ils ont allumé avait été étouffé, la marche de l'humanité en eût souffert dans des proportions considérables.

Quant à la confession que vous faites de votre foi inébranlable dans la justice, elle vous honore au plus haut degré, vous et le peuple canadien que vous représentez et au nom de qui vous parlez. Cette confession devrait être gravée sur les murs de vos écoles et de vos monuments publics, afin que les voyageurs de la vieille Europe qui visitent votre pays puissent la lire et la répéter, au retour, à leurs concitoyens.

Après avoir lu votre discours, je vois clairement sur quelle base repose l'autorité que vous exercez sur vos compatriotes, le prestige et le renom que vous vous êtes acquis en dehors même des limites du Canada.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'honneur et du plaisir que vous m'avez faits, et je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

(Signé),

LÉON MASSON,
Crédit Lyonnais.

CRIME MONSTRUEUX

Un jeune homme tue sa mere et est arrete pendant qu'il est en train de devorer sa chair

Dublin, 14 juillet. — On annonce qu'un crime horrible a été commis à Ballyneale, en Irlande. Un nommé John Hart y a tué sa mère et l'a ensuite coupée en morceaux. Quand on a découvert le crime, on a trouvé Hart couché près des restes de sa mère et en train d'en manger un morceau.

On croit que c'est un fou furieux.

L'ATTENTAT DU 17 JUIN A STE-ANNE DE LA POCATIERE

DEPOSITION DE L'HONORABLE C. A. P. PELLETIER, SENATEUR

CANADA
Province de Québec
District de Kamouraska }

Paroisse de Ste-Anne de la Pocatiere

L'interrogatoire de l'honorable Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, sénateur de la Puissance du Canada, pris sous serment ce dixième jour de juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix, dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, dans le district de Kamouraska, devant le soussigné, juge des sessions de la paix dans et pour la cité de Québec, siégeant en la dite paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, dans le district de Kamouraska susdit, en présence de Jean-Baptiste Martin, Paul Ouellet, Pierre Rouleau, Eustache Sirois, Jean Daniel Schmouth, Octave Ouellet, Emile Caron, Phidime alias François-Xavier Pelletier, Joseph Dionne, fils de Antoine, Joseph Ouellet, fils de Didace, Elisée Pelletier, Fabien Dionne, Charles Verret, Charles Dionne, Léon Pelletier, fils de Achille, Léon Ouellet, Joseph Pelletier, Winceslas Simard, Maurice Bourgelas, Méderic Sirois, Paul Rouleau, Nazaire Thiboutot, Arthur Lafrance, Joseph Lafrance, Alfred Lafrance, Augustin Potvin, Alphonse Dionne, George Pelletier, Augustin Ouellet, Liguori Dionne accusés ce jour devant moi d'avoir, eux, les personnes ci-haut mentionnées, le seizième jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix, dans la paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, dans le district de Kamouraska, dans et sur la personne de l'honorable Pantaléon Pelletier, sénateur de la Puissance du Canada, commis un assaut, et d'avoir alors et là illégalement et à son grand détriment et sans mandat (warrant) légal, et sans aucune autorité ou cause raisonnable ou suffisante, emprisonné le dit honorable Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, et de l'avoir ainsi détenu, emprisonné contre son gré et volonté, et contre les lois de la Puissance du Canada, pendant un long espace de temps, savoir pendant l'espace de sept heures alors suivantes, et d'avoir commis d'autres injures au dit honorable Charles Alphonse Pantaléon Pelletier et au grand dommage du dit honorable Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, et contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine, Sa Couronne et Sa Dignité.

Le déposant :

Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier déclare sous serment comme suit :

Je demeure en la cité de Québec, où je pratique ma profession d'avocat, je suis Conseil de la Reine, et membre du Conseil Privé et du Sénat du Canada.

Je connais quelques-uns des défendeurs : savoir : Paul Ouellet, Léon Ouellet, Charles Dionne, Jean-Baptiste Martin, Jean Daniel Schmouth, Eustache Sirois, Pierre Rouleau.

Je connais le dit Jean-Baptiste Martin depuis le matin du dix-sept de juin dernier.

Parmi les défendeurs, il y a en a d'autres ici présents dont je me rappelle la figure comme ayant été présents alors, mais dont je ne connais pas les noms pour le moment.

Le seize de juin dernier, j'ai laissé Québec par le convoi partant de Lévis vers cinq heures de l'après-midi, pour descendre à la Rivière-Ouelle. Comme je le fais presque toujours quand je descends dans cette paroisse, j'ai laissé les chars dans cette paroisse de Ste-Anne de la Pocatière. Ces deux paroisses sont dans le district de Kamouraska. C'était la veille de la votation de l'élection générale des députés à l'Assemblée législative de la province de Québec. L'élection a eu lieu, le dix-sept de juin dernier.

Comme électeur dans le comté de Kamouraska, j'ai l'habitude d'y descendre voter aux élections qui ont lieu dans ce comté. Le seize de juin dernier, ayant été occupé à l'organisation générale de la dite élection dans le district de Québec, je n'ai pas pu descendre avant l'heure susmentionnée, et comme je n'étais pas attendu, et craignant qu'à cette heure de la nuit—dix heures et demie ou onze heures—je ne pourrais pas trouver de voiture pour me rendre à la Rivière-Ouelle, je télégraphiai à un ami de Ste-Anne ici, de me rencontrer à la station du chemin de fer de l'Intercolonial, avec une voiture pour me conduire à la Rivière-Ouelle. J'ai ainsi télégraphié à M. Calixte Lévesque de cette paroisse de m'avoir une voiture.

Autant que je me rappelle, les chars sont arrivés ici entre dix heures et demie et onze heures du soir, peut-être un peu après. La nuit était très obscure.

En arrivant à la station, le convoi a l'habitude de prendre de l'eau pour l'engin, à un réservoir qui se trouve un peu plus haut que la station.

Pendant que nous étions ainsi arrêtés, plusieurs personnes sont embarquées par l'arrière partie du char où je me trouvais, ont traversé le char en allant vers les autres chars en avant. Je n'ai rien remarqué parmi ces gens, excepté qu'il y en avait beaucoup plus que cela se fait quelquefois. Ils ont passé rapidement, et je ne les ai pas regardés particulièrement, et je ne les ai pas reconnus.

En sortant du char où j'étais, j'ai remarqué sur la plateforme, en avant de la station, un rassemblement de monde considérable, beaucoup plus que d'habitude à cette heure de la nuit. Il m'a paru y avoir une soixantaine de personnes au moins. Espérant que la voiture que j'avais demandée m'attendait, je me suis dirigée vers l'endroit où se tiennent les voitures.

Cette foule de personnes réunies sur la plateforme me laissa passer tout en m'entourant. Jusque là je n'ai pas remarqué ce que les gens ont pu dire, mais alors une des personnes présentes, que je n'ai pas reconnue, m'indiqua une voiture en me disant : " Voici votre voiture, M. Pelletier. " Croyant que c'était réellement la voiture qui m'attendait, j'allai pour monter dans cette voiture ; mais au même instant, Amable Beaulieu, de Ste-Anne de la Pocatière, cultivateur, me tira par mon habit, et me dit : " N'embarquez pas, suivez-moi de suite, on veut vous enlever ", ou quelques autres paroles à cet effet dont je ne me rappelle pas exactement, étant tellement surpris de ce qui se passait là que mon attention n'a pas été particulièrement attirée sur tout ce qu'il m'a dit.

Je suis natif de la dite paroisse de la Rivière-Ouelle. J'ai représenté le comté de Kamouraska au Parlement du Canada pendant plusieurs années, et je le représente encore au Sénat, et je suis très connu dans Ste-Anne de la Pocatière où je viens souvent.

Au moment où le dit Amable Beaulieu m'avertit de ne pas entrer dans la voiture que l'on m'indiquait, je me suis aperçu qu'il y avait une conspiration contre moi, et je suivis le dit Amable Beaulieu qui continuait à me tenir par mon habit et me dirigea vers la maison de Joseph Potvin, charretier, qui se trouve de l'autre côté du chemin public, en arrière de la station. En nous rendant vers la maison, la foule de personnes qu'il y avait là essayait de me devancer et *de m'entourer, et pendant le trajet* quelques poignées de gravois ou petites roches ont été jetés vers moi et ont tombé à mes pieds. J'ai cru que c'était dirigé vers moi ou sur moi.

En arrivant près du perron de Joseph Potvin, soit que j'ai rencontré quelque chose à mes pieds, ou que quelqu'un m'ait barré les jambes, je suis tombé sur mes genoux, mais je me relevai de suite et j'entrai immédiatement dans la maison du dit Joseph Potvin, avec le dit Amable Beaulieu. Une autre personne nommée Christophe Ouellet, s'est trouvée dans la maison, mais je ne puis dire si elle est entrée en même temps ou après moi. Le propriétaire de la maison est entré quelques instants après. Il était alors vers onze heures du soir.

Aussitôt que nous avons été entrés dans la maison, le dit Amable Beaulieu, je crois, a fermé la porte immédiatement, et la foule qui nous avait poursuivie commença à crier, à jurer, à maudire et me menacer. Il devait y avoir cinquante à soixante personnes dans ce moment-là, et la nuit étant très noire, je n'ai pu reconnaître personne alors.

Il y avait dans la maison, le propriétaire lui-même, Joseph Potvin, Amable Beaulieu, Christophe Ouellet, l'épouse de Joseph Potvin, un enfant et moi. La maison en question est à un étage avec mansardes, et est d'une grandeur moyenne, autour de laquelle on peut circuler ; et de fait les gens qui m'avaient poursuivi jusque-là, ont entouré la maison.

Plusieurs sont venus en arrière, les uns frappant à la porte de la cuisine, et d'autres venant regarder aux fenêtres. La plupart étaient des hommes faits, et quelques jeunes gens avec eux. Je n'ai pas à ce moment-là remarqué que ces gens avaient des cannes ou des bâtons à la main, parce qu'il faisait trop noir ; mais plus tard, lorsque le jour a commencé à paraître, j'en ai vu plusieurs qui avaient des bâtons et des cannes à la main.

Nous avons fait éteindre les lampes pensant que cela calmerait l'excitation de ces gens, et ferait cesser leurs menaces ; mais cela n'a rien fait—ils ont continué à crier, à frapper sur la galerie de la maison, faisant tant de bruit qu'il aurait été impossible à personne de dormir.

Après que nous sommes entrés dans la maison quelques projectiles ont été jetés sur la maison par quelqu'un de la foule ; et pendant tout ce temps-là, les gens de la foule, criaient à haute voix : " Maintenant que nous l'avons encagé, il va " y rester. Nous ne le laisserons sortir " que mercredi matin. "

Dans le moment même on me défiait de sortir de la maison, et dans ce temps là, on disait : " S'il sort on va l'arranger, et se servant de paroles injurieuses : " Le maudit nous le tenons, nous allons " le garder."—Et j'ai entendu quelqu'un dire à très haute voix : " C'est bien malheureux qu'il n'ait pas embarqué dans " dans la voiture, on l'aurait bien emmené à St-Denis. " Ils ont continué ainsi pendant quelque temps jusqu'à l'arrivée du convoi qui est monté de la Rivière-du-Loup. Alors une voix nouvelle s'est fait entendre qui était beaucoup plus excitée que les autres, et qui a paru encourager les autres parcequ'ils ont fait beaucoup de bruit après.

Cet homme dont on m'a donné le nom comme étant Jean Baptiste Martin, un des défendeurs, aussitôt qu'il est arrivé, s'adressant à moi malgré qu'il ne pouvait pas me voir, dit : "C'est " moi, le maudit qui va l'arranger. Tiens " Pantaléon Pelletier, sors si tu l'oses " —et il a ajouté une foule d'épithètes que par respect pour la Cour, je tairai, à moins qu'on exige que je les mentionne. Pendant qu'il parlait ainsi il commençait à faire assez clair pour le voir distinctement ; et une des personnes qui étaient avec moi dans la maison m'appela pour me le montrer par la fenêtre, et je vis alors le dit Jean Baptiste Martin ici présent, un des défendeurs, qui me paraissait très excité par la boisson, qui se tenait en face de la maison, qui tantôt criait et dansait alternativement et pendant tout ce temps me faisait appel de sortir si je l'osais, et m'insultait. Il avait alors un bâton ou une forte canne à la main. Tous ceux qui l'entouraient semblaient l'approuver, s'amusaient à rire de ce qu'il disait, et faisaient bande commune avec lui. La foule avait diminué alors ; il y en avait une quinzaine immédiatement en face de la maison, mais un certain nombre d'autres se tenaient près de la station ou devant les maisons voisines. Il faisait parfaitement clair alors. Tous paraissaient agir de concert, et rester là dans le même but.

Lorsqu'il a fait assez clair pour pouvoir reconnaître les personnes, j'ai reconnu alors parmi cette foule, Charles Dionne, Pierre Rouleau, Paul Ouellet et Léon Ouellet que je connaissais déjà, et de plus on a attiré mon attention sur leur présence. On m'a nommé plusieurs autres personnes, mais je ne tenais pas à rester à la fenêtre, je ne suis pas allé les identifier.

Plus le jour paraissait, plus la bande diminuait et plus le bruit cessait, et vers six heures et demie et sept heures du matin, j'avais envoyé une voiture pour avertir quelques-uns de mes amis de la position où j'étais et de venir au-devant de moi, et alors toute la foule mentionnée plus haut était dispersée ; et je suis parti pour la Rivière-Ouelle où je devais aller le soir précédent. C'est ma détention dans la maison de Potvin, et les menaces qu'on m'a faites, qui m'ont empêché de me rendre à la Rivière-Ouelle comme je me le proposais.

J'ai été ainsi détenu dans la dite maison depuis onze heures du soir du seize de juin dernier jusque vers six heures le lendemain matin.

Ce sont les menaces que la foule faisait au dehors qui me disait qu'ils ne me laisseraient pas sortir, qu'ils ne me laisseraient pas voter, qui m'ont détenu enfermé pendant la nuit, et l'excitation de ces gens était telle, que ceux qui étaient dans la maison avec moi, croyaient qu'il serait imprudent pour moi de persister à me rendre à la Rivière Ouelle, et croyaient que ma vie serait en danger, et par ce que j'ai vu et entendu moi-même, et vu l'obscurité de la nuit, j'ai cru moi aussi qu'il serait dangereux pour moi de sortir et qu'ils mettraient leurs menaces à exécution. M. Potvin, le propriétaire de la maison, a à plusieurs reprises sommé les personnes qui entouraient sa maison de s'en aller. Ce qu'ils ont refusé de faire.

Lorsqu'il a fait assez clair le matin, j'ai remarqué plusieurs de la foule qui *entouraient la maison*, portant des bâtons ou de fortes cannes ; je ne peux pas préciser aucun d'eux à part de Jean-Baptiste Martin.

Transquestionné par M. P. V. Taché, le conseil pour les défendeurs : —George Pelletier, Pierre Rouleau, Paul Rouleau, Augustin Potvin, Joseph Pelletier, Maurice Bourgelas, Joseph Dionne, fils d'Antoine, Emile Caron, Paul Ouellet, Liguori Dionne, Jean-Baptiste Martin, Léon Ouellet, Jean-Daniel Schmouth, Joseph Ouellet, fils de Didace, Augustin Ouellet, Octave Ouellet, Phidime alias François-Xavier Pelletier, Elisée Pelletier, Fabien Dionne, Charles Verret, Winceslas Simard, Joseph Lafrance, Alfred Lafrance, Arthur Lafrance, Nazaire Thiboutot et Léon Pelletier.

Je suis très-bien connu dans tout ce comté comme étant un des chefs politiques. Je descendais à la date en question dans ce comté, dans le but de voter à l'élection, et j'avais quelques autres affaires de famille ou affaires privées qui ne regardaient pas la politique, à faire à la Rivière-Ouelle.

Mon but en descendant était d'arrêter à Ste-Anne, où je devais trouver une voiture pour me rendre à la Rivière-Ouelle, le soir même, voter le lendemain matin, et monter à Québec de suite où j'étais attendu.

Question.—Jurez-vous positivement que vous n'aviez aucun autre but relativement à l'élection de ce comté, que celui de voter ?

Réponse.—Excepté de répondre à ceux qui auraient eu affaire à moi, mais je n'avais personne à voir, particulièrement, ici.

Je ne connais personnellement aucune raison qui ait pu induire les défendeurs à agir comme ils l'ont fait, à part celle qu'ils m'ont donnée, de m'empêcher de voter, ou de travailler à l'élection, je suppose.

J'étais seul, et je n'ai nullement provoqué les défendeurs, et j'ai été beaucoup surpris de leur attitude vis-à-vis de moi.

J'ai voté le lendemain à la Rivière-Ouelle.

En réponse à M. C. E. L. Dionne, le conseil pour les défendeurs Charles Dionne et Alphonse Dionne :

—En dehors de toutes questions politiques je ne me connais pas d'ennemi personnel chez les défendeurs—et je n'ai jamais eu de démêlées avec aucun d'eux.

Question.—Ne croyez-vous pas et n'avez vous pas toute raison de croire en votre âme et conscience que les personnes dont vous avez parlé dans votre examen en chef, ne voulaient vous faire aucun mal, mais voulaient tout simplement, vous connaissant pour un des chefs politiques, et ayant l'habitude de prendre une part très active dans l'élection de Kamouraska, vous empêcher de travailler tout la nuit qui a précédé la votation ?

Réponse—En supposant que tel aurait été le but des gens qui m'ont ainsi enfermé malgré ma volonté, cela n'aurait pas justifié l'acte criminel qu'ils ont commis à mon égard ; et je crois dans mon âme et conscience que si j'eus persisté à exercer le droit que j'avais de me rendre à la Rivière-Ouelle ce soir-là, ils auraient certainement commis des actes de violence sur moi, et j'avais toute raison de le croire par leur excitation et leurs menaces.

Je me suis toujours occupé activement des dernières élections dans le comté de Kamouraska, parce que ce comté m'intéresse particulièrement.

Je n'ai aucune raison de croire que ces gens m'en voulaient personnellement, car je ne leur ai jamais donné raison d'agir comme ils l'ont fait.

Je pense bien qu'on n'aurait pas agi de cette manière à mon égard, si ce n'avait pas été dans un temps d'élection, car je n'ai jamais eu de difficultés avec eux.

Le matin qui a suivi la nuit que j'ai été enfermé, je suis parti librement de la maison, et sans que personne ait songé à m'empêcher de partir. Je dois ajouter que dans mon opinion, j'ai pu ainsi sortir librement parcequ'il y avait une rumeur que des amis de la Rivière-Ouelle devaient venir à mon aide, et de fait j'avais envoyé quelqu'un dans ce but.

Dans la nuit, pendant que j'étais dans la maison de Potvin, j'ai entendu plusieurs des personnes au dehors qui riaient et s'amusaient des insultes que m'adressait le sus-nommé Jean-Baptiste Martin.

Vû le nombre de personnes qu'il y avait au dehors, et le nombre très restreint que nous étions dans la maison, il aurait été très facile d'assiéger la maison, et de nous en déloger s'ils avaient voulu le faire.

J'ai aperçu le dit Charles Dionne à la fenêtre vers les trois heures du matin, peut-être avant, mais il faisait assez clair pour le voir. Il s'est approché de la fenêtre et a fait à M. Potvin un signe avec ses mains qui semblait indiquer une invitation de prendre un coup, paraissant néanmoins ainsi narguer le dit M. Potvin, le propriétaire de la maison. A ma connaissance, il a refusé de s'en aller lorsque le propriétaire de la maison a dit aux autres de s'en aller.

Transquestionné par M. J. A. Dionne, le conseil pour les défendeurs Eustache Sirois et Médéric Sirois :

—Vers six heures et demie du matin, un nommé Morin, dont je ne me rappelle pas du nom de baptême, est venu me dire que si je voulais m'en aller à la Rivière-Ouelle, on me faisait dire par lui que je pourrais m'en aller, mais que l'on

(Voir à la quatrième page)

DÉPÊCHES

Jusqu'à 5 heures, hier après-midi

LES RAVAGES D'UN CYCLONE

Plus de 200 pertes de vie

Scenes emouvantes

Le 14 juillet a Paris

(Par le télégraphe C. N. W.)

Minneapolis, Minn., 14 juillet. — Le steamer *Seaving*, est parti, hier après-midi de Edroinguinn, avec 250 passagers à son bord, en destination de Lake City, où se trouve le camp des militaires. Il arrêta sur les bords de la petite ville pour prendre plusieurs passagers et échoua avant d'arriver à destination. Une barge en transporta une centaine. Tard dans l'après-midi, les passagers se rembarquèrent pour retourner chez eux quand rendus sur le milieu du lac un cyclone s'abattit sur la petite ville. Il devint alors impossible de conduire le bateau. La barge, fut coupée en deux et une heure après le *Seaving* fut jeté sur les bords du lac ne contenant que 20 personnes. Les deux cents autres et plus se noyèrent. Il est impossible encore de donner les noms des personnes qui ont péri, mais parmi elles se trouvent plusieurs personnes distinguées et bien connus de Redwing et des environs.

Lake City, 14 juillet—Parmi ceux qui étaient à bord du bateau d'excursion et qui se sont noyés sont deux enfants de C. H. Rehdox, Peter Gerken, sa femme et ses cinq enfants, Fred Scherf, sa femme et trois enfants, Fred Crist, Wm. Blaker et sa famille de trois personnes, Mme Hempfling et sa fille, Melles Flynn, Baze, Adams et Ira Fulton. A Lake City les dommages causés à la propriété par le cyclone sont très grands. Le toit de l'*Opera House* a été emporté et des magasins plus ou moins endommagés. Le magasin de marchandises sèches de Young & Co a été démolie. Les rues de la ville sont remplies d'arbres déracinés et de débris de maisons éparpillés ça et là. A 2 heures ce matin, 59 cadavres avaient été trouvés sous les ruines. On continue les recherches.

St Paul, Minn., 14 juillet.—On vient d'apprendre du lac Gervais que 12 à 15 bateaux contenant chacun 3 à 5 personnes sont partis quelque temps avant que le cyclone vint à s'abattre sur le lac. Il est à craindre que tous aient sombré. Les pertes de vie seraient donc augmentées de 50 au moins.

Chicago, 14 juillet.—Une dépêche spéciale de St Paul dit : "A 5 heures hier soir, un orage dévastateur a sévi sur une distance de 2 milles de large sur 8 milles de long, tuant au moins onze personnes, en blessant plus ou moins sérieusement plus d'une trentaine et détruisant pour des milliers de piastres de propriété. Autant qu'on peut les connaître les morts sont George Miller, de la 15ième Banque Nationale de St Paul, W. Schurmeir, millionnaire de St Paul et sa femme, Peter Green, John Gœtschki, Mme John Millaney et sa famille de 4 personnes et Charles Schurmeir.

De Lake Gervais le cyclone s'est dirigé à l'est et on rapporte qu'il a sévi sur un espace de 12 milles à l'est de Stillwater, causant de grands dommages et tuant plusieurs personnes. Les lignes télégraphiques sont toutes brisées et aucune dépêche ne peut être envoyée. On croit que le nombre des blessés dépassera quarante.

On va avoir beaucoup à faire pour dresser la liste des morts et blessés.

M. et Mme Schurmeir étaient assis à la porte de leur cottage, à Lake Gervais, quand le cyclone passa. M. Schurmeir fut lancé contre un arbre et broyé horriblement ; Mme Schurmeir fut enterrée vivante sous les ruines du cottage. Simon Good fut frappé par une pièce de bois qui lui défonça le crâne.

Une veuve nommée Millaney et ses quatre enfants dont le plus âgée a 11 ans, était sur le rivage du lac quand ils virent le nuage s'approcher. La mère et les enfants se couchèrent sur le sable espérant que le cyclone passerait sans les atteindre. Mais tous cinq furent enlevés par le vent et lancés dans les flots du lac où ils se noyèrent.

Le cyclone frappa un coin du village de St Paul nord, où une petite fille a été tuée, et quatre maisons démolies. Passant au nord, le cyclone a ensuite atteint la ville de St Paul, mais avec moins de force.

Chicago, 14 juillet.—Une dépêche de Redwing dit au sujet du désastre du steamer sur le lac l'epin, que 75 cadavres ont été retrouvés.

Le 14 juillet a Paris

Paris, 14 juillet.—Le 101ième anniversaire de la prise de la Bastille est célébré avec grand enthousiasme aujourd'hui. La ville a une apparence de fête. Un des caractères de la fête a été la procession passant en face de la statue de Strasbourg. Cette procession était composée de membres de société de protection. M. Mery, un membre boulangiste, a essayé de faire un discours en face de la statue. Malgré le refus de la police il a commencé à parler, mais il en a été empêché et a été mis sous garde. Il y a eu aussi procession des enfants des écoles publiques, qui a défilé devant l'Hôtel-de-Ville.

Faux rapport

Londres 14 juillet.—Le correspondant du *Times* à Madrid, télégraphie que les rapports publiés et disant que le cholera sévissait à Valence sont tout à fait faux. Il dit qu'il n'y a pas eu un seul cas de décès causé par le cholera dans cette ville et que la population n'a pas l'ombre d'une crainte à ce sujet.

NOUVELLES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

M. Daly assermenté comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Halifax, 14 juillet.—Le nouveau lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, M. B. Daly, a été assermenté ce matin, par le juge-en-chef McDonald. La salle du Conseil législatif, quand la cérémonie eut lieu, était remplie d'une grande foule. On remarquait les membres du cabinet et de la législature, des juges et les principaux citoyens.

Après le serment d'allégeance et d'office, le lieutenant-gouverneur Daly a reçu les félicitations du juge-en-chef, de Mgr l'archevêque O'Brien et des autres personnes présentes.

—Une dépêche reçue de Barrington annonce la mort de l'hon. Thos. Coffin qui représenta le comté de Shelburne, à la législature de la Nouvelle-Ecosse, de 1851 à 1873 et était percepteur général sous l'administration de Hon. Alex. McKenzie.

—Le câble entre Halifax et les Bermudes a commencé à fonctionner aujourd'hui.

Une maitre fraise

M. LeBreton, de Bergerville, Sillery, nous a fait parvenir aujourd'hui une fraise cueillie sur sa ferme et mesurant 7 pouce de circonférence.

RELIQUAT D'ELECTION

De la *Justice* d'hier :

"Les bleus du comté de Témiscouata digèrent difficilement leur dernière défaite. Depuis que l'élection provinciale a eu lieu ils essaient de mordre et deviennent dangereux dans leur dépit. Il en veulent particulièrement à M. Chs. Gauvreau, notaire de l'Ile Verte, qui, paraît-il, a été pour quelque chose dans leur fiasco. Ils ont réussi à créer des misères à ce monsieur, en l'accusant injustement, ce qui est toujours facile et ce que l'on appelle les représailles des lâches.

La presse de la province a été saisie de la nouvelle que M. Ch. Gauvreau était sous le coup d'une accusation de détournement, *détournement de papiers* au bureau de poste.

Or, il vient d'y avoir une enquête de la part de l'inspecteur des postes, et savez-vous ce que c'est que ce *détournements de papiers* !

M. Gauvreau se trouvait au bureau de poste, au lendemain des élections générales, et voulant avoir des nouvelles des élections, il a ouvert un journal adressé à une personne qu'il connaissait bien,—ce qui se faisait souvent—et après l'avoir lu, l'a laissé au bureau.

Voilà le crime.

Il a été prouvé par des personnes des plus estimables que M. Gauvreau a laissé là le journal après l'avoir lu, et l'audience a été levée.

Tout de même il paraît qu'on s'est tellement passionné dans cette affaire que certain témoin a trouvé le moyen de se parjurer dans l'enquête et que maintenant des procédures au criminel en seront le résultat.

On regrettera d'avoir tenté de détruire la réputation de M. Gauvreau."

TRIDUUM

L'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur chez les Révérendes Sœurs de la Charité

Les 17, 18 et 19 juillet prochain aura lieu dans l'église des RR. SS. de la Charité de cette ville, un *Triduum* préparatoire à l'inauguration solennelle de l'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur du Sacré-Cœur de Jésus qui se fera le 20 dans cette même église.

La Garde d'Honneur est déjà bien connue d'un grand nombre de nos bonnes familles canadiennes et surtout québecquoises. Le seul registre des Sœurs de la Charité contient déjà au delà de 9,000 noms de fervents associés enrôlés depuis à peine deux ans et demie que cette Confrérie fonctionne dans cette communauté comme simple affiliation au berceau de l'Œuvre (Bourg, France). Aucun des associés n'ignore non plus que notre éminent Cardinal Archevêque, voulant favoriser davantage cette belle dévotion, a fait lui-même la demande de l'Archiconfrérie susdite ; et que Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu l'accorder pour tout le *Dominion du Canada* dans une audience du 19 janvier dernier.

Nous sommes heureux de dire ici, que la Garde d'Honneur compte comme premier de ses membres l'Illustre Pie IX de glorieuse mémoire, et que notre S. Père le Pape Léon XIII disait dernièrement : "Je suis Garde d'Honneur, on m'envoie mon billet tous les mois, et je fais mon heure de garde tous les jours. Disons aussi que Son Eminence le Cardinal Taschereau a bien voulu inscrire de sa propre main son nom vénérable sur le cadran de la nouvelle Archiconfrérie ; son heure de garde est de 6 à 7 hrs. a. m. De si beaux exemples auront sans doute des imitateurs, et nous espérons que dans bon nombre de nos paroisses s'érigeront bientôt des Confréries du même titre agrégées à l'Archiconfrérie de Québec.

Monsieur le chapelain des Sœurs de la Charité, le Révd. A. Godbout, en est le directeur général, et monsieur l'abbé O. O. Gagnon, de l'Archevêché, le directeur diocésain.

Les Gardes d'Honneur se feront un devoir, nous l'espérons, de faire, autant que possible, leur heure de garde respective ou une heure supplémentaire en présence du Très Saint Sacrement exposé durant les 4 jours susdits, depuis la messe de 6 h. jusqu'au salut.

Pendant le *Triduum* il y aura tous les jours grand'messe à 8 h ; et l'après-midi à 4 h. sermon suivi des prières réparatrices et de la bénédiction du Très Saint Sacrement. Six orphelins et six orphelines monteront continuellement la garde diurne.

Dimanche, le 20, la grand'messe n'aura lieu qu'à 9 h. et à 2 h. p. m., il y aura sermon précédé d'une procession, si le temps le permet, et suivi du salut. Un *Te Deum* solennel clôrera les saints exercices de ces jours bénis.

Les associés de la ville sont spécialement invités à prendre part à ce triomphe du Cœur de Jésus.

—*Communiqué.*

NOUVELLES THEATRALES

La plupart de nos lecteurs se souviennent des artistes sympathiques qui leur ont donné l'occasion de passer de si agréables soirées à l'Accadémie de Musique cet hiver et ce printemps. Depuis, ces acteurs et actrices sont dispersés un peu partout, vu la cloture de la saison théatrale.

M. Edson-Dixon est revenu à Québec où durant l'été il exercera sa profession de dentiste chez M. le docteur Ross. A l'automne il ira à New-York remplir un engagement de quinze semaines avec la troupe de Margaret Mather, qui jouera la tragédie intitulée *Jeanne d'Arc* et dans laquelle Sarah Bernadth a remporté un si grand succès. M. Edson-Dixon y tiendra un des principaux rôles. Cette pièce se jouera au théâtre Palmer.

M. Robson aussi engagé dans cette troupe entrera en scène au premier septembre. En attendant M. Robson travaille à un grand tableau qu'il exhibera à New-York cet automne.

M. Lynn le comédien par excellonce est à New-York où il joue un rôle important dans la pièce intitulée *A perilous voyage*. On a confié à M. Lynn le rôle d'un français essayant de se faire comprendre en baragouinant de l'anglais. On se souviendra du succès que M. Lynn a remporté ici dans un rôle semblable.

L'inimitable Sterner remplit un engagement avec Rosina Volkes, à New-York.

Mademoiselle Arthur, qui a laissé de si bons souvenirs à Québec, joue maintenant à Halifax. A l'automne, elle ira à New-York et autres villes des Etats-Unis jouer le principal rôle dans la pièce maintenant en vogue intitulée : *Still Alarm*. En attendant, elle continue à cueillir des lauriers dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse.

M. Fawcett joue un des pricipaux rôles dans *Blue Jeans*, à New-York.

Le comique Bunny a contracté un engagement de cinq ans avec Emery Killarfry, qui dirige un des principaux théâtre de New-York.

M. Gollan (Prince Zouvoff dans Motha) est en vacance à Long Island.

La semilliante petite Lois Arnold est aussi en vacance.

On voit que les artistes que M. Russel a induit à venir jouer ici ont aussi une excellente réputation à l'étranger.

M. et Mme MacDowell seront ici vers la fin du mois avec une nouvelle compagnie. Ils feront ensuite une tournée dans Ontario, le Manitoba, la Colombie Anglaise et s'embarqueront ensuite à Vancouver pour la Chine, le Japon, les Indes et Cape Town en Afrique.

NOUVELLES

Mort subite

Samedi après-midi une vieille femme du nom de Dauphin, âgée de 75 ans, est morte subitement rue Fleury. Vu que la défunte était sans ressources, sans parents, son cadavre a été transporté à la Morgue où une enquête a eu lieu hier matin. Un verdict de mort de maladie du cœur a été rendu. Il est probable que la défunte devra être enterrée aux frais de la ville.

Vol de fleurs au cimetiere de Levis

On se plaint à Lévis que des gens se plaisent à briser les lots de famille, dans le cimetière et à enlever les fleurs sur la tombe des défunts.

C'est là un acte de profanation qui mériterait de la part des coupables la *punition méritée*.

On offre une récompense pour la découverte des coupables.

Tue par la foudre

Samedi dernier, à Petit Rocher, comté de Gloucester, pendant un violent orage accompagné de tonnerre, un jeune homme du nom de J. B. Allain, âgé de 16 ans, qui était allé cherché un cheval au pâturage, a été frappé par la foudre et tué instantanément.

Chaleur

Il a fait dimanche une chaleur suffocante à Québec. Le thermomètre marquait 86 degrés à l'ombre. Hier même température belle et plus chaude.

Gros poisson

On a pris à Grand Manan, au commencement de la semaine, un flétan pesant 153 livres et on l'a expédié au marché de St-Jean.

Dissolution de societe

MM. Alexandre Plante et François Thivierge ont dissous leur société.

Incendie

Jeudi dernier, le feu s'est déclaré chez M. Emile Lorquet à St-Hyacinthe. 20 cochons qui étaient renfermés dans une bâtisse, et appartenant à M. Jules Dion, boucher, ont été brûlés vifs.

Noces d'or

Le 12 juillet dernier M. V. Marion et Tharsile Sylvestre ont célébré, à St Hughes, le 50e anniversaire de leur mariage entourés de leurs enfants, petits enfants, et d'un grand nombre d'autres parents et d'amis. La messe fut célébrée par le Rvd P. G. Marion, O. M. I. fils des heureux jubilaires, accompagné des MM. A. Bouvier et L. Blouin, leur neveux, qui servaient en qualité de diacre et de sous-diacre ; le maître de cérémonies était le frère I. Marion, O. M. I. et le thuriféraire, le Frère A. Marion, O. M. I., tous deux fils des héros de la fête.

Bancs nouveaux

On a annoncé dimanche, au prône à la Basilique, que les bancs allaient être remplacés par des nouveaux d'une forme plus élégante.

Les locataires de bancs se sont réunis à la sacristie, après la grand'messe, pour aviser aux moyens de réaliser cette amélioration qui est approuvée par son Eminence le cardinal Taschereau.

Travaux de reparation a l'eglise Saint-Thomas

On fait subir à l'église de St-Thomas de Montmagny, de grands travaux de reparations de ce temps-ci. On renouvelle toute la façade.

Les travaux sont exécutés par M. Arthur Pampalon, entrepreneur-maçon, de Lévis.

Accidents

Mercredi dernier, un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves est arrivé à St Thomas de Montmagny sur le lieu des travaux de l'église.

On montait le long de la facade de l'église, au moyen d'un *derrick*, de gros blocs de pierre lorsque tout à coup les chaînes se rompirent et la masse fut précipitée sur le sol d'une hauteur d'une trentaine de pieds.

Dans le moment plusieurs hommes travaillaient sur les lieux, au dessous, mais heureusement, en entendant le bruit, ils eurent le temps de se jeter de côté, au moment où la masse de pierre s'abattait à une couple de pieds de plusieurs.

Un seul a reçu une légère blessure à la main par la projection d'un morceau de bois.

Dans le courant de la semaine dernière, un autre léger accident est aussi arrivé [illegible] droit.

[illegible] de requiem

Hier [illegible] 7.30 heures, une messe de requiem a été chantée au cimetière Mont-Marie, de Lévis, pour le repos de l'âme des membres défunts de la famille Léon Roy, et de tous ceux inhumés dans ce cimetière.

Une goelette perdue

Le capitaine Déchêne est arrivé en cette ville le 11 juillet et rapporte qu'il a perdu sa goélette "Albani" le 10 juin dans les glaces, au Détroit de Belle Isle. L'équipage a pu se sauver. Le capitaine n'avait aucune assurance sur cette goélette.

Train rapide

Le premier train rapide de Cacouna à Lévis sur l'Intercolonial est arrivé dimanche soir. Il est parti de Cacouna à 7 h. 30 p. m. et a fait le voyage en trois heures et 15 minutes. Ce train était à la charge du conducteur Michaud et allait à une vitesse de 55 milles à l'heure.

Les voleurs a l'œuvre

Depuis quelques jours, le quartier Montcalm est le théâtre de vols nombreux, principalement dans les rues Claire-Fontaine, Plessis et Prévost. Dans la nuit du samedi au dimanche, les voleurs sont entrés dans plusieurs cours et ont enlevé différents effets, viande, volailles, bière, etc. Avis à la police.

Boissons

Il y a hausse sur le "Rye" en caisse et les Brandies et Whiskey canadiens en bouteilles de 25c. par caisse. Cette semaine il se formera une combinaison dans le but de fixer les prix des Gin Whiskey et des "Rye" ainsi ceux qui ont besoin de ces articles et qui auront acheté avant, feront probablement une bonne affaire.

En prevision des chaleurs

Pour avoir retardé longtemps à venir, l'été n'en sera pas moins chaud, si nous en jugeons par les quelques jours qui nous ont été donnés. Et comme il est aussi important de se munir contre les inconvénients d'une chaleur trop ardente qu'il est nécessaire de combattre le froid d'hiver par des vêtements bien chauds, nous voions vous offrir à des prix réduits tout ce que comporte l'habillement pour dames et messieurs durant la saison d'été.

Pour dames nous avons, Seersuckers chanvrés, barrés, unis et en patrons, nuns-veilings, étoffes à robes, bas en fil et en cachemire, job, gants fil et taffeta, menottes job.

Pour messieurs, tweeds d'été dans halifax et flanelles à habillement, flanellette pour chemise, chaussettes, coton et cachemire, cravates.

Une spécialité chapeaux en paille pour hommes, femmes et enfants, à des prix excessivement bas.

Aussi valises, satchels, porte-manteaux en cuir et toile.

Chez MYRAND ET POULIOT,
21 rue St.-Joseph.

The et cafe moitie prix

Je remercie bien cordialement mes amis et le public en général du patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Car voilà seulement un mois que mon établissement est ouvert et je suis très content du résultat ; j'ose espérer la continuation. C'est avec plaisir que j'ai à vous dire que j'ai acheté un lot de thé à des conditions tellement bonnes que les thés naturels verts valant 50 cts je vous les vendrai pour 25 cts et le thé noir valant 50 cts pour 30 cts, celui de 30 cts pour 18 cts.

Profitez de cet avantage pour vous faire une petite provision. Thé moulu pour 7 cts.

Demandez le café français, ce café valant 30 cts pour 20 cts. Venez vous convaincre vous-mêmes de mes avancés ; qu'on n'oublie pas chez J. A. G. Latulippe, 254, rue St-Joseph, St-Roch Québec. e j jno

Grandes courses au trot

— AU —

PARC LEPINE----MONTREAL

— LE —

23, 24 ET 26 JUILLET 1890

PREMIER JOUR

No. 1.—Bourse $150, classe 2.40.
" 2.—Bourse $150, classe 2.30.

SECOND JOUR

" 3.—Bourse $150, pour le plus proche de 3 minutes.
" 4.—Bourse $150, classe 2.35.

TROISIEME JOUR

" 5.—Bourse $150, course nommée.
" 6.—Bourse $200, ouverte à tous.

Entrée : 10 pour cent de la bourse. 5 pour cent devra accompagner toutes nominations.

Les entrées seront closes samedi, le 19 juillet, à 12 h. p. m.

Pour toutes autres informations s'adresser à M. Lépine, sec., Maisonneuve.

ENGAGEMENT SPECIAL DE
Mlle MYRTIE PEEK

champion du Monde entier pour courses de longues distances et courses romaines avec 10 chevaux, donnera des représentations chaque jour, assisté du professeur J. M. Jenkins, avec ascension en ballon et descente en parachute.

J. B. LEPINE,
11 juillet—e 2f Propriétaire.

AU Bout de l'Isle d'Orleans

—:o:—

GRAND
CONCERT—OPERETTE

Au profit du Presbytère de Sainte-Pétronille

JEUDI, LE 17 JUILLET

Sous le patronage de l'hon. Chs. Langelier et Chs. Fitzpatrick, Ecr, M. P. P,

—:o:—

Le vapeur *Orleans* quittera Québec, JEUDI, à 6.15 et à 7.20 p. m., et retour de l'Isle après la soirée.

Des artistes de cette ville et des Etats-Unis, en villégiature au Bout de l'Isle ont promis leur concours pour la circonstance.

ADMISSION - - - - 50 CTS
(Bateau compris)

14 juil—e j

LOTERIE NATIONALE A QUEBEC

Sous le patronage de Mgr Labelle

—:o:—

ATTENTION

M. VICTOR MARIER attire l'attention du public sur le fait qu'il est le seul agent à Québec de la Loterie Nationale de colonisation, sous le patronage de Mgr Labelle, et que le seul endroit où l'on pourra se procurer des billets de Loterie, est au No 139 rue d'Aiguillon, coins des rues d'Aiguillon et Ste-Marie, où est situé son nouveau bureau. Il n'y a plus de dépôt de billets ni sous agence à Québec à part l'agence de M. Marier.

M. Marier espère que l'encouragement qui lui a été donné par le passé lui sera continué encore davantage dans son nouveau bureau, qu'il a ouvert le 30 dernier

VICTOR MARIER, Agent,

Coins des rues d'Aiguillon et Ste-Marie, Québec
3 juil—j e 1m

Librairie Commerciale

EN GROS ET EN DETAIL

—:o:—

Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public, que nous venons d'ouvrir une grande librairie, et que l'assortiment de papeterie, livres classiques, plumes, encres de toutes sortes, est au complet.

LIVRES DE PRIÈRES, depuis.... 4c à $ 6 00
CHAPELETS, depuis..... 3c à 10.00

Enfin, tout ce qui peut se rapporter à cette ligne de Commerce.

Vins de messe analysés, Colli, Caragone, Cette, Vin rouge.

—AUSSI—

GIN, RYE, BRANDY, WHISKEY

vendus au plus bas prix et garantis purs

Que l'on vienne nous voir avant d'acheter ailleurs. Nous sollicitons la pratique de MM. les Curés des fabriques et des commissaires d'école.

ALLARD & GAGNON
No 325, RUE SAINTJOSEPH
(Vis-à-vis la Congrégation St-Roch, Québec)

Une visite est solicitée,

10 juil—e j fs

A vendre ou à louer

A SAINT-ROMUALD

—:o:—

A proximité de l'Eglise et du débarcadère, au centre du village, la maison vaste et spacieuse de feu Rev. Xavier Guay, contenant deux logements séparés avec magasin et grande boulangerie, poste de commerce des plus avantageux pour y tenir magasin et surtout pour celui qui voudrait continuer la boulangerie déjà en existance sans interruption depuis au-dela de 50 ans, avec clientèle considérable, payante ; aussi hangard et écurie, etc.

S'adresser à
ERNEST GUAY,
17 juil—j e 2s Saint-Romuald.

A VENDRE

UN BON "*PIGEON HOLE*", à vendre au No. 346, rue St-Valier.
9 juillet—e j 6fs

Succession Louis Vezina

—:o:—

TOUS DEBITEURS de la succession de feu **Louis Vezina**, en son vivant de St. Sauveur de Québec, ancien marchand épicier, sont requis de payer sans délai au soussigné, et tous créanciers de la dite succession sont aussi requis de présenter au même leurs comptes.

J. E. ROILY, notaire,
Procureur de Dme Vve Ls. Vézina,
Légataire universelle
Québec 13 juin 1890—e 1m

Demande

Un négociant, notable commerçant, dans une grande ville commerciale de France, parlant anglais, au fait du commerce international et des affaires financières, désire une situation honorable et sérieuse dans une maison de commerce ou de banque du Dominion. Passerait un contrat de résidence de plusieurs années.

Références : S'adresser au Consul général de France à Québec.
1 juillet—E 1m

MARCHANDISES A REDUCTION

—:o:—

LES MARCHANDISES suivantes seront vendues à une grande réduction de LUNDI, le 7 JUILLET, jusqu'à ce que nous commencions à recevoir nos marchandises d'automne.

—:o:—

Sole pongée, fantaisie pour Robes, 58c, 75c, 85c la verge.

Manteaux Dolmans en soie et en drap, formes de Londres et de Paris.

Manteaux ulsters en drap.

Gilets en drap noir, $1.75, $2.25, $2.75, $3.00, etc

Robes en Zéphir et en Indiennes, à moitié prix.

Robes pour Enfants, en Zéphir et en Jersey.

Etoffes à Robes d'été, 10c, 12c, 19c la verge.

Robes en Lawn crême brodé, $4.00, $5.00 et plus.

Robes en Zéphir, de couleur, brodé.

Chapeaux en paille pour Dames et Enfants, 25c et 50c.

Rubans moirés pour ceinturons, couleur crême, 9 pouces de large, réduits à 38c la verge.

GLOVER FRY & CIE.

Hotel Quebec - Central

A

Ste-Marie, Beauce

—:o:—

Aux voyageurs de commerce

M. JOS. PAGEOT, fait savoir au public et aux voyageurs de commerce en particulier qu'il a transporté ses salles d'échantillons et sa table d'hôte à deux pas de la gare du chemin de fer Quebec-Central, à Ste Marie, Beauce.

Les chambres et la table de sa nouvelle maison, ne laissent rien à désirer et le service est parfait.

JOS. PAGEOT
HOTEL QUEBEC -- CENTRAL
SAINTE-MARIE, BEAUCE
4 juil—e 15fs

DEMANDE

On demande un commis ayant des connaissances générales sur les affaires, âgé de 18 à 20 ans.

S'adresser à JOSEPH CLOUTIER, marchand, St-Ephrem de Tring, Beauce.
12 juillet—e 2s

PIANOS

DE RÉPUTATION

—:o:—

N'ACHETEZ PAS UN PIANO à bas prix, ne pensez pas que le prix soit la seule considération, ne sacrifiez pas la qualité, le son et le fini, n'achetez pas un piano d'inférieure qualité, n'achetez pas avant d'avoir trouvé le meilleur.

EMPLOYEZ du jugement et du goût, souvenez-vous que la qualité est indispensable, choisissez un piano de bonne REPUTATION, prenez votre temps et soyez prudent, achetez un piano

VOSE & SON

si vous voulez avoir le meilleur,

SALLE DE VENTE CHEZ

ALLAIRE

COIN DES RUES

St. Jean et St. Stanislas

(HAUTE-VILLE)

(Dans l'ancien bloc Bernard & Allaire)

QUEBEC

17 mars—E J 1 an



SIROP D'EPINETTE

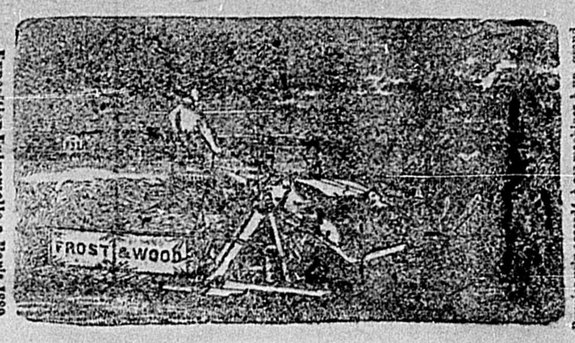
SAUVAGE

Pour la Grippe, la Bronchite, la Toux, l'Enrouement, la Coqueluche et tous les mauvais rhumes attachés à la Poitrine et qui occasionnent la Consomption.

Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller.

En vente en gros chez W. Brunet & Cie., St-Roch, E. Giroux & Frère, Langlois & Paradis et N. Rioux & Cie. En détail chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville et de la campagne.

Moissonneuse, Lieuse "Walter A. Wood"



Premier prix accordé à ces machines à un grand concours européen, en Allemagne, en 1880, comme étant supérieures aux suivantes : machines à lier Massey, Howard, McCormick, Osborne, Johnston et Samuelson.

Garantie la meilleure LIEUSE du monde

Faucheuses, Rateaux, Moissonneuses, et assortiment général des meilleurs instruments aratoires, sur les marchés, aux prix et termes les plus avantageux aux cultivateurs.

—AUSSI—

Engins, Bouilloires, Planeurs, Embouveteurs, Machines à mouleurs, Moulins à bardeau, Moulins à scie ronde ou scie à ruban, et tous les nécessaires pour moulin à cie par vapeur ou à l'eau. Nous avons souvent des des engins de seconde main à très bon marché. Une visite est sollicitée. Ne vous trompez pas d'adresse.

WM. A. ROSS
30, RUE ST.-PAUL, QUEBEC

N. B.—Les plus bas prix de la ville pour les marchandises de premier choix

Un verre de liqueur est au dessert ce qu'est le dessert au repas

—:o:—

Fabrique de Liqueurs Grande Marque

CHARLES LACAUX

VICE-CONSUL D'ESPAGNE, CHEF DE LA MAISON

LACAUX FRERES, A LIMOGES

FOURNISSEURS EXCLUSIFS

du GRAND HOTEL et de ses Cafes, à Paris, pour les Bitters et toutes les Liqueurs françaises ;

de l'HOTEL et du CAFÉ DE PARIS, Etablissement de Monte-Carlo, pour toutes les Liqueurs, les Sirops, les Cognacs, les Fines-Champagnes (la vieille réserve), les Rhums, les Kirchs, les Bitters, les Absinthes, les Cassis ; les Vins de Madère, de Malaga, de Frontignan, etc., etc.

LA LIQUEUR DE COCA DU PÉROU

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Il est aussi le fournisseur des plus grands Etablissements du Monde, tels que

La Compagnie Transatlantique, le Cercle national des Armees de terre et de mer, a Paris

E. ROUMILHAC, 17 et 19, Rue Saint-Jean, Québec.

SEUL AGENT POUR LE CANADA

6 mai—E 1an

Quand vous souffrez des effets de la débilité ou de la chaleur

—:o:—

CONSERVEZ VOS FORCES EN PRENANT

JOHNSTON'S FLUID BEEF

LE
GRAND RENOVATEUR DES FORCES

L'EAU POUR LES YEUX

DU

DR ED. MORIN

Remède infaillible pour faire disparaître les inflammations des Yeux

En vente chez **DR. ED. MORIN & CIE,**

4 juil—e j 2 fs p s PHARMACIENS-CHIMISTES, QUEBEC.

Maison à vendre A vendre a Lotbiniere

UNE BONNE MAISON EN BRIQUE à deux étages, avec magasin dans le bas, situé à un coin de rues, à vendre à bon marché pour de l'argent comptant.

S'adresser à
LABERGE & LEMIEUX, notaires,
57½ rue St-Joseph, St-Roch, Québec.
12 juil—j e jno

UN EMPLACEMENT d'un peu près deux arpents de superficie, situé près de l'eglise de Lotbinière avec une maison à deux étages, granges, remises, hangars, etc., ci-dessus construites, le tout en parfait ordre et à vendre à bonnes conditions.

S'adresser sur les lieux.
L. E. THIBODEAU,
7 juillet—E 10fs Lotbinière.

AMERS KOLA

ENREGISTRÉ CONFORMÉMENT A LA LOI

KOLA AMERS KOLA

TRADE MARK

A OTTAWA, CAN. ET A WASHINGTON, E.U.

LE REMEDE DE LA NATURE! PUREMENT VÉGÉTAL!

PARFAITEMENT SÛR!

UN SPÉCIFIQUE SOUVERAIN

Pour la guerison des Affections Bilieuses, la Constipation, les Maladies des Rognons et du Foie, les Impuretés du Sang, la Dyspepsie, la Migraine, la Circulation anormale, les Humeurs invétérées, les Scrofules, les Ulcères anciens, la Débilité générale et nerveuse, les Maladies des Femmes et toutes irrégularités du système occasionnées

Par le Mauvais Sang et l'Action défectueuse de l'Estomac, des Intestins, du Foie et des Reins.

LES AMERS DE KOLA

sont un mélange scientifique de racines et de plantes combinées avec la célèbre noix de Kola. Au cours de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, le Professeur Woods, propriétaire des AMERS DE KOLA remarqua que les indigènes faisaient usage d'un breuvage composé avec une espèce de noix, fruit d'un bel arbre de la famille des palmiers. S'étant enquis du chef de la tribu, il apprit que les noix de Kola servaient, dans une grande partie l'Afrique tropicale, à former une boisson rafraîchissante et fortifiante, et que de plus ces fruits avaient la propriété de soutenir et fortifier aussi bien le moral que le physique. On disait de plus que les noix de Kola apaisaient la soif, activaient la digestion, et rendaient ceux qui en faisaient usage aptes à supporter de longues fatigues. Les Nègres les préféraient au thé ou au café, et quand ils pouvaient se procurer des noix de Kola ils ne voulaient pas d'autre breuvage.

LE DOCTEUR DANIEL, le célèbre savant et explorateur, dit de la noix de Kola : "Il serait difficile de trouver au Soudan un produit constituant un article aussi important, au point de vue médical, que la noix de Kola."

Sur la plantation sucrière de M. Espeut, le planteur bien connu de la Jamaïque, Indes Occidentales, les nègres font usage de la noix de Kola comme remède contre l'ivrognerie. En moins d'une demi-heure, après avoir avalé une simple noix broyée et formée en une sorte de crème ou pâte, avec de l'eau ou de l'alcool, tout signe d'ivresse cesse. Il paraîtrait que le besoin insatiable des boissons fortes, qui est une si grande cause d'ivrognerie disparait par l'usage de cet inappréciable stimulant et tonique. Son action sur la foie est des plus salutaires, son usage constant empêche les accès d'abattement et de mélancolie, et ceux qui le boivent régulièrement ne sont jamais enclins au délire. Les indigènes en font aussi usage dans *les moments d'affaiblissement profond, pour les Scrofules et dans plusieurs maladies de la Peau.*

Le Professeur Woods, qui, à cette époque, souffrait de la Dyspepsie, résolut d'essayer la noix de Kola, et pour plus de commodité il en fit broyer une certaine quantité qu'il mélangea avec une préparation de racines et de plantes reconnues par leurs propriétés *Toniques, Digestives, Stomachiques et Carminatives.* Le résultat fut *simplement merveilleux*, et le Professeur Woods effectua non pas seulement sa propre guérison, mais des

MILLIERS D'AUTRES MALADES DOIVENT LEUR SANTE ET LEUR CONSERVATION AUX QUALITES FORTIFIANTES ET RECONSTITUANTES DES AMERS DE KOLA.

☞ Rappelez-vous que les AMERS DE KOLA ne contiennent aucun poison minéral ou autre principe délétère. Il n'entre dans leur composition que des *matières purement végétales et absolument sûres*, on peut en faire usage constitutionnellement sans aucune crainte. A ceux qui ont l'habitude de prendre un "apéritif" avant leurs repas, les AMERS DE KOLA sont recommandés comme étant le plus économique et le meilleur.

LES AMERS DE KOLA agissent directement, d'une manière efficace et naturelle, sur *les Intestins, le Foie, les Rognons et le Sang.*

DEBARRASSANT L'ORGANISME DE TOUTES LES IMPURETES, humeurs nuisibles et obstructions qui vicient le sang et engendrent la maladie. Ils n'affaiblissent pas le système mais au contraire chaque dose donne ***UN ACCROISSEMENT DE FORCE ET DE VIGUEUR*** à la constitution affaiblie.

LES AMERS DE KOLA, *le grand Tonique et Restaurateur du Sang*, est en vente chez tous les Pharmaciens au prix de 50 cents le paquet—chaque paquet pouvant faire 4 bouteilles de trois demiards des Amers. Ils sont en conséquence les moins chers et les meilleurs.

AMERS DE KOLA—DIRECTIONS.—Faites infuser le quart du contenu d'un paquet dans trois demiards d'eau bouillante. Quand le mélange est refroidi, passez à travers une mousseline et ajoutez un demiard d'eau-de-vie ou autre forte boisson alcoolique.

DOSE :—Un verre à vin trois fois par jour.

LES AMERS DE KOLA sont en vente en gros dans les Pharmacies et Maisons de gros suivantes : Kerry, Watson & Co., Lyman, Knox & Co., Lyman, Sons & Co., Evans & Sons (Limited), Hudon, Hébert & Cie., à Montreal ; W. Brunet & Co., E. Giroux & Frère, à Québec ; Lyman, Bros. & Co., Elliot & Co., à Toronto ; et chez le Propriétaire.

GEORGE WOODS, 9 Carre Phillips, Montréal.

Grande Vente

CHEZ

D. DROLET

Venez voir nos vastes départements de Tapis, Prelarts, Couchettes en fer, Paillasses à spring, Lits de plumes, Matelats et nos fournitures de maisons, stock nouveau et magnifique de toutes espèce que l'on montre maintenant au plus bas prix.

VOUS Y VERREZ

Le plus bel assortiment de Carosses d'enfants, Chaises de fantaisie, en jonc et en paille, berçante ou non, et de toutes dimension que nous vendrons aux prix de l'importation.

HATEZ-VOUS! HATEZ-VOUS!

Il nous reste plus que quelques paires de notre grand JOB de PATRONS de RIDEAUX.

Nos ateliers de confection ne laissent rien à désirer. Nous garantissons tout vêtements fait sur commande,

COUPE ELEGANTE,
MAIN D'ŒUVRE SUPERIEURE.

et promptitude dans l'exécution des commandes chez

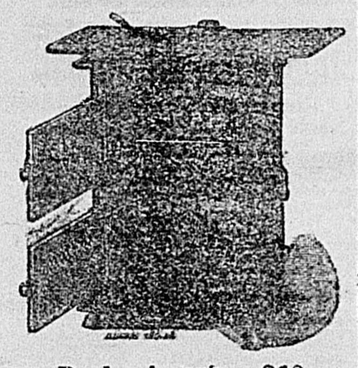
D. DROLET

Coin des rues St. Joseph et de la Couronne

5 mai.—3m E.

Poêles de cuisine à Gaz

LA COMPAGNIE DU GAZ à Québec, a un assortiment de ces petits poêles de cuisine à gaz, visibles et en vente à son bureau.



Poeles-Armoires $18

Ces poêles cuisent, bouillent, rôtissent, grillent et font la cuisine complète d'une famille, donnant entière satisfaction; sont économiques comparés aux poêles à charbon et à bois.

Pas de cendre, poussière ou fumée.—Toujours prêts pour le service.

Venez les voir en opération.

20 juin.—e

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE MAISON NEUVE, de 35 sur 30 pieds à tout français, avec un emplacement de 67½ pieds de front sur 72 de profondeur, située dans le village de St. Henri de Lévis.

Aussi un lot de terre à foin, de 8 arpents, situé à trois arpents de cette maison. Conditions libérales.

S'adresser à

DAME VVE GILBERT ROY,
Saint-Henri.

7 juil—e 4s 2fs p s

Grand Succes

LA MAISON

SAVARD & Cie

Vient de recevoir un grand lot d'Etoffes à robes, dans les patrons et les couleurs les plus nouveaux, qu'elle vendra à très bas prix.

Aussi, un grand Job de Mousseline de couleurs pour robes qui sera vendue à 5 cts la verge.

Un assortiment complet dans les étoffes de deuil, cachemire crêpe, tweeds, serges, etc.

J. SAVARD & CIE

52-56, RUE DE LA COURONNE

LIQUIDATION DE LA BANQUE DE STADACONA

Vu que le délai fixé dans "l'Acte à l'effet d'autoriser la liquidation de la Banque Stadacona" pour le rachat des billets en circulation de la dite banque est expiré le vingt-neuf avril dernier, et vu aussi que le temps nommé dans le dit acte pour le paiement de ses obligations ordinaires est expiré le ou avant le dit jour, avis public est donné par le présent que toutes les réclamations au sujet d'aucune des dites dettes doivent être présentées pour paiement à la Banque Union du Canada, en la cité de Québec, avant le premier jour d'août prochain; et avis est en outre donné que dès et après cette date la balance des dépôts faits dans la dite Banque Union du Canada pour les dites fins de rachat sera retirée et distribuée en la manière autorisée par le dit acte de liquidation.

WM. R. DEAN,
Acquéreur de la balance de l'actif de la Banque de Stadacona, à une assemblée des actionnaires tenue à Québec, le 1er mars 1881.

COUR SUPERIEURE
MONTMAGNY.
No. 349

Dame Léda Létourneau, épouse de Elzéar Laverdière, cultivateur et commerçant, de la paroisse de St-Jean Port Joli, dûment autorisée à ester en justice.
Demanderesse;

vs

Le dit Elzéar Laverdière,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

P. AUG. CHOQUETTE,
Procureur.

Montmagny, 16 juin 1890. 1 m.

SOUMISSIONS

POUR

Débentures de la cité de Québec

Etabies conformément aux actes 43 Vict. Ch. 79, sect. 1, 51-53 Vict. Ch. 79, sect. 65, et 53 Vict. Ch. 68, sect. 28, se montant à $493,310.00.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'à quatre heures p. m.,

Jeudi, le 24 juillet courant

pour l'achat de tout ou partie de ces

$493,310.00

Ces débentures portent 6% d'intérêt, payable tous les six mois, les premiers jours de Janvier et de Juillet, sont rachetables dans trente ans.

Il sera loisible à l'acheteur de payer le montant souscrit en quatre versements, dont le premier sera payable de suite.

C. J. L. LAFRANCE,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Québec, 4 juillet 1890. Je



CHEMIN DE FER

LE QUEBEC-CENTRAL

Lignes de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphremagog.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield, et entre Québec et Boston, sans changement.

Le et après LUNDI, le 30 JUIN 1890, les trains circuleront comme suit:

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau passeur 1.20 p. m., de Lévis à 2.00 p. m. Arriv à la Jonction de la Beauce à 3.40 h. p.m. arrive à Sherbrooke à 5.00 h. p.m.; arrive à Newport, Vt. à 10.20 h. p. m.; arrive à Boston à 8.12 a. m.; arrive à New-York à 11.40 h. a. m.

Chars Monarque, parloir, dortoir et buffet, feront partie de ce train, de Québec à Springfield, sans changement.

PASSAGERS—Part de Québec par le bateau-passeur à 8.30 h. p.m.; de Lévis à 9.15 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 11.30 p.m.; arrive à Sherbrooke à 4.10 a. m.; arrive à Newport à 6.55 a. m.; arrive à Boston à 4.45 h. p. m.; arrive à New-York à 8.15 p. m.

Des chars palais dortoirs et parloirs sont attachés à ce train de Québec à Boston, sans transbordement. Ce train quittera Québec les dimanches soir, au lieu des samedis soir.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h.p.m.; de Lévis à 1.40 h. p. m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 5.45 h. p. m.; arrive à St. François à 6.45 p. m.

Les trains arriveront à Québec.

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 h. p.m., de Boston à 9.00 h. a. m.; de New-port, à 5.40 a. m.; part de Sherbrooke à 7.40 a. m.; arrivant à Lévis à 1.35 h. p.m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Chars Monarque, parloir, dortoir et buffet feront partie de ce train, de Springfield à Québec, sans changement.

PASSAGERS—Part de New-York à 9.00 h a. m.; part de Boston à 1.45 h. p.m; part de Newport à 9.55 p. m; part de Sherbrooke à 11.45 p. m.; arrive à Lévis à 6.35 a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 6.45 h. a. m.

Monarque, char parloir, dortoir et buffet de Boston à Québec sans changement.

MIXTE—Part de St. François à 6.00 h. a. m. de la Jonction de la Beauce à 7.05 h. a. m.; arrive à Lévis à 10.20 h. a. m.; et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 h. a. m.

RACCORDEMENTS

A Lévis et à la Jonction Harlaka avec l'Intercolonial; à la Jonction Dudswell, avec la division supérieure Coos du chemin de Maine Central; à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine pour les Montagnes Blanches, Boston, Portland, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre; avec le Pacifique Canadien et le Grand-Tronc pour l'ouest.

Des billets de touristes pour Newport, les Montagnes Blanches, New-York, etc, sont en vente du 1er juin 1890 au 1er octobre 1890, et des billets d'excursion du samedi et revenir le lundi suivant seront aussi en vente du 1er juin au 30 septembre.

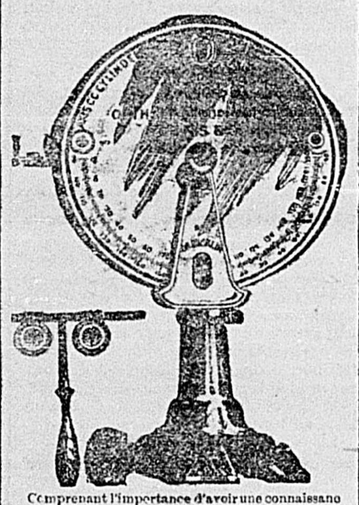
Pour plus amples informations s'adresser au bureau général des billets, en face de l'Hotel St-Louis, ou à aucun des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Gérant-général.

J. H. WALSH,
Gérant des passagers.
26 juin 1890.

P. E. POULIN P. C. LACASSE

Préservez votre Vue!



Comprenant l'importance d'avoir une connaissance complète et absolue de cette ligne de notre commerce, M. C. Lacasse a suivi un cours d'études spéciales avec l'un des oculistes les plus célèbres de New-York, le Dr Chas. A. Bucklin. Il a reçu de ce grand spécialiste un certificat qui atteste de ses connaissances, et nous sommes maintenant prêts à satisfaire aux cas les plus difficiles. Nous avons des opticomètres Spencer, instruments scientifiques et pratiques pour connaître tous les défauts d'obtiques de l'œil et déterminer les lentilles nécessaires pour les corriger.

Comme nous nous servons de cet instrument pour ajuster lunettes et pince-nez, nous pouvons garantir satisfaction à nos pratiques de toutes les classes.

Cet instrument mesure chaque œil séparément. C'est la méthode unique dont tous les oculistes s'accordent à reconnaître le mérite.

D'après notre expérience on rencontre souvent des personnes ayant des yeux d'un dégré de force inégal: cela nécessité, il va sans dire, des verres d'un pouvoir différent pour chaque œil qui, placés dans les montants de la lunette, donneront une vision normale distincte.

Les personnes qui ont eu de la peine à se procurer des lunettes qui leur allient bien, sont cordialement invités à venir se renseigner par elles-mêmes sur les mérites de cet instrument.

Lunettes et pince-nez de tous les degrés, toujours en main.



CERTIFICATS

M. P. CALIXTE LACASSE,

Monsieur,—La paire de lunettes que vous m'avez procurée, a fait un grand bien à mes yeux. Maintenant je puis lire les caractères les plus fins sans recourir à la loupe, Auparavant je fatiguais beaucoup mes yeux à la lumière du gas. Maintenant je n'éprouve aucune fatigue, et puis prolonger mes veillées beaucoup plus tard. Veuiller accepter mes remerciements.

F. X. PELLONDON, Ptre.
St.-Jean-Baptiste, 2 jan. 1889.

M. P. C. LACASSE, 40, rue de la Fabrique,

Cher monsieur.—Je dois vous dire que madame Rinfret et moi, sommes très satisfaits des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, nous sommes heureux de dire qu'elles nous font admirablement bien. Madame Rinfret n'avait pu trouver à Québec et à Montréal, de lunettes pour lui donner satisfaction. Je ne fais un devoir de vous recommander comme un Opticien habile et digne d'encouragement.

R. F. RINFRET, M.P.P.

Québec, 10 avril 1889.

Je certifie que j'emploie même et que j'ai prescrit à d'autres les lunettes et lorgnons vendus par MM. P. E. Poulin et Cie., et que dans chaque cas, je les ai trouvés parfaitement appropriés.

O. S. PARIS, M. D.

Cher monsieur,

Madame Sen ell et moi, avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien, et nous remplissent avec empressement comme un objet utile et digne d'encouragement.

JAS. A. SEWELL.

P. E. POULIN & CIE

BIJOUTIERS et OPTICIENS

40, Rue de la Fabrique, Québec

3 juin—E J 1m

DEMANGEAISON DE LA PEAU

En trois applications, la POMMADE SOLARI guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées.

EN VENTE PARTOUT.

Dépôt général à la pharmacie **LARUE** Coin des rues Saint-Joseph et de l'Eglise, à Saint-Roch.

7 juin—e j 3fs p s

T T T

EXTRAORDINAIRE

Un Harmonium valant $35.00 peut être gagné en achetant une livre de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

J. B. ROUSSEAU

IMPORTATEUR DE THES ET DE CAFES

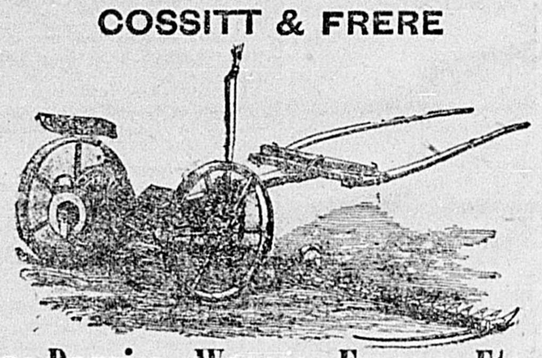
240—RUE ST.-JOSEPH, ST.-ROCH—240

Québec, 7 juin 1890—j e

Sucursales: 206, Rue et Faubourg St.-Jean. Coin des Marchands, Levis.

FAUCHEUSES, RATEAUX, MOISSONNEUSES

COSSITT & FRERE



AUSSI Buggies, Wagons, Express, Etc., Etc.

LATIMER & LEGARE,

177, Rue St-Paul, Quebec.

7 m—e j 3ms

LOTERIE NATIONALE

Sous le patronage de

M. LE CURE A. LABELLE

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en juin 1884; sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Victoria, chap. 36.

Classe D

Le 36ème tirage mensuel

AURA LIEU

MERCREDI 16 Juillet 1890

A 2 HEURES P. M.

Au cabinet de Lecture paroissial, à Montréal, Canada.

VALEUR DES LOTS

$50,000

GROS LOT
UN IMMEUBLE DE $5,000
$1.00 LE BILLET

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de...	$5,000 00	$5,000 00
1	do	2,000 00	2,000 00
1	do	1,000 00	1,000 00
4	do	500 00	2,000 00
10	do	300 00	3,000 00
30	Ameublements..	200 00	6,000 00
60	do	100 00	6,000 00
200	Montres d'or....	50 00	10,000 00
1000	do d'argent.	10 00	10,000 00
1000	Services de toilette	5 00	5,000 00
2307	**Lots valant**		**$50,000.00**

Cout du Billet $1.00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.

LE SECRETAIRE,
A. A. AUDET.

Bureaux: 19 Rue St-Jacques
MONTREAL, CANADA

VICTOR MARIER, Agent

Coin des rues d'Aiguillon et Ste-Marie, Québec

Canada Life Assurance Company

ETABLIE EN 1867

SIÈGE SOCIAL . . . . Hamilton, Ontario

Capital et Fonds de Garantie au-dessus de $11,000,000 de Piastres
Revenu annuel au-dessus de $2,000.00.
24375 Police en force sur 18536 vies.
Montant d'Assurance en force $49,519,558.
Polices sans conditions et incontestables.

Président et Administrateur Général
A. G. RAMSAY

Gérant pour la Province de Québec
J. W. MARLING

AGENT ET INSPECTEUR POUR QUEBEC ET LE DISTRICT

FRANK PENNÉE.

119—RUE SAINT-PIERRE—119

31 mai—J E 1m



Whitehead & Turner

OFFRENT EN VENTE

100 BARILS, 60 tiers de tonnes et 72 tonnes de sirop des Barbades, et de mélasse de la Trinidad, de premier choix.

Venant d'etre reçus directement de Chine:

Demi caisses de Cadilles de premier choix.
1,000 demi caisses de thé vert et de Japon.

AUSSI

Quarts de morue verte.
Quarts de saumon.
Tonnes d'huile de morue.
" " loup marin.
Poissons et huiles venant des établissements Le Bouthillier, Frères & Cie., Paspébiac et Labrador.

ET

1500 CAISSES DE FRUITS, végétaux et viande de la saison, en canistre.

A VENDRE CHEZ

Whitehead & Turner

Le et après LUNDI, le 9 JUIN 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches:

DEPART DE QUEBEC

8.10 A. M.—Express direct pour le Lac St. Jean, tous les jours, arrivant à la jonction Chambord à 5.04 p. m., et à Roberval à 5.35 p. m.

5.30 P. M.—Express local pour St. Raymond, tous les jours, y arrivant à 7.20 p. m., et au lac St.-Joseph à 6.50 p. m.

ARRIVEE A QUEBEC

6.15 A. M.—Express direct part de Roberval, à 8.30 p. m., tous les jours, ainsi que le Dimanche, mais pas le samedi, (et de la jonction Chambord à 9.00 p.m.) pour Québec, y arrivant à 6.15 a. m.

8.45 A. M.—Express local part de St Raymond, tous les jours, à 7.00 a. m., et du lac St.-Joseph à 7.32 a. m., arrivant à Québec à 8.45 a. m.

8.15 P. M.—Train mixte part de la Rivière-à-Pierre tous les jours à 2.45 p. m., de St.-Raymond à 5.25 p. m., et du lac St. Joseph à 6.50 p. m., arrivant à Québec à 8.15 p.m.

20 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Chars palais "Monarch" attachés à tous les trains directs du jour, et chars dortoirs aux trains directs du soir. On peut retenir des sièges et des lits, et se procurer des billets de passage chez R. M. Stocking, vis-à vis l'Hôtel St. Louis.

Le bateau à vapeur "Peribonca" fera des voyages sur le lac St. Jean lorsqu'il sera nécessaire, pour les colons, et un yacht à vapeur voyagera tous les jours entre Roberval et les endroits de pêche pour la "Ouananiche" à la Grande Décharge, du 1er juillet au 15 septembre.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St. Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après cinq heures p. m.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations, émis les Samedis, bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du lac St. Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage, gratis.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent-général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT,
Sec. et Gérant.

Québec, 2 Juin 1890—oj

A bas les imposteurs!

Il y a des êtres qui ne sauraient vivre s'ils ne s'attaquaient à la réputation d'autrui. Tel est le cas de cet individu qui parcourt actuellement les campagnes, et qui, voyant qu'il ne peut réussir à introduire ses petites fabrications, tâche par tous les moyens qui sont en son pouvoir, d'empêcher les malades de se procurer de véritables remèdes sauvages. Ainsi, en ce moment, il répand à grand bruit la nouvelle incroyable que les Racicot ne sont plus de ce monde, et qu'il est inutile de se rendre à Québec pour avoir de ses remèdes, composés d'Herbes et de Racines. A l'instar de ces charlatans de bas étage, il ne manque jamais de proposer des paris de $500.00 et même $5,000.00 qui l'embarrasseraient fort, s'ils étaient acceptés.

Quoique M. Racicot n'ait rien à redouter de ces grossières attaques autant que ridicules, cependant comme plusieurs peuvent ignorer s'il est réellement parti de ce monde, il tient à faire savoir à ceux qui ne les connaissent pas qu'il compte encore au nombre des vivants et qu'il n'a pas l'intention de mourir aussi vite que ce prétendu *enterrer* osérait le dédirer. Il profite aussi de l'occasion pour avertir les malades de se méfier de ces imposteurs, et que lorsqu'ils désireront de véritables remèdes sauvages, composés d'Herbes et de Racines, de ne pas écouter ces passants, mais de se rendre directement chez

J. E. P. RACICOT

No. 25, Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

Les mêmes remèdes se vendent aussi à Montréal, au No. 1431, rue Notre-Dame, et à Sherbrooke, No 9, rue du Pont.



Ligne de Quebec a Ste. Anne de Beaupre.

A PARTIR DU 3 JUIN et jusqu'un nouvel avis, le vapeur "BROTHERS" voyagera de Québec à Ste.-Anne comme suit, si le temps et les circonstances le permettent.

QUEBEC	ET	STE-ANNE
Dimanche	6½ h. a. m.	Dimanche 2 h. p. m.
Lundi	6½ h. a. m.	Lundi 2 h. p. m.
Mardi	1 h. p. m.	Mardi 4 h. p. m.
Mercredi	6½ h. a. m.	Mercredi 2 h. p. m.
Jeudi	6½ h. a. m.	Jeudi 2 h. p. m.
Vendredi	6½ h. a. m.	Vendredi 2 h. p. m.
Samedi	2 h. p. m.	Samedi 5 h. p. m

Pour les touristes qui désirent faire un voyage sur le fleuve, le samedi, c'est un voyage des plus agréables. Le départ et retour seront toujours réguliers, suivant les heures indiquées dans l'annonce.

Toute société religieuse ou civile qui voudrait organiser un pèlerinage pourra engager ce vapeur à des conditions avantageuses, en s'adressant au Capitaine du vapeur.

ELZEAR PORTIER,
Vapeur "Brothers."

27 mai—e h 3m

Traverse de Quebec et Levis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE (la glace et le temps le permettant, le dimanche excepté) quitteront:

QUEBEC	LEVIS
Pour le Grand-Tronc	
A. M. 9.30 Train mixte pour Richmond.	A. M. 6.30 Malle de l'Ouest.
10.45 Train Express rapide pour l'Ouest.	P. M. 2.00 Train Express rapide de l'Ouest.
P. M. 8.30 Malle pour l'Ouest.	
Pour l'Intercolonial	
A. M. 5.30 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.	A. M. 6.00 Mixte de Rivière du Loup.
7.00 Malle pour Rivière du Loup.	11.00 Malle de Halifax.
P. M. 2.00 Malle pour Halifax.	P. M. 3.30 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.
5.15 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.	8.15 Malle de la Rivière du Loup.
Pour le Quebec-Central	
P. M. 1.30 Express pour Sherbrooke.	A. M. 6.45 Express de nuit.
1.15 Train mixte pour St-Joseph.	10.30 Train mixte de St-Joseph.
8.30 Express de nuit pour Sherbrooke.	P. M. 1.45 Express de Sherbrooke.

28 juin 1890.

Ligne de St-Romuald, Sillery et Québec

LE VAPEUR

"LEVIS"

Capt. L. DESROCHERS.

A commencer le 6 MAI, (le temps et les circonstances le permettant) fera le trajet comme suit:

ST-ROMUALD		QUEBEC	
5 15 heures	A. M.	6 00 heures	A. M.
8 00 "	A. M.	9 00 "	A. M.
10 00 "	A. M.	11 30 "	A. M.
1 00 "	P. M.	2 00 "	P. M.
3 00 "	P. M.	4 00 "	P. M.
5 00 "	P. M.	6 15 "	P. M.
LES DIMANCHES			
2 00 heures	P. M.	1 30 heures	P. M.
5 00 "	P. M.	3 00 "	P. M.
		6 00 "	P. M.

Arrêtant à Sillery et au quai de M. Bowens en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et de Sillery à Québec, à 5 heures A. M. et à 7 heures P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

Traverse de l'Isle d'Orleans

LE VAPEUR

"ORLEANS"

Capt. BOLDUC

LE ET APRES LE 10 MAI, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit:

DE L'ISLE		DE QUEBEC	
5 15 heures	A. M.	6 15 heures	A. M.
8 00 "	A. M.	9 15 "	A. M.
10 00 "	A. M.	11 30 "	A. M.
1 30 "	P. M.	2 30 "	P. M.
3 30 "	P. M.	4 15 "	P. M.
5 30 "	P. M.	6 15 "	P. M.
LES DIMANCHES (Midi)			
1 15 heures	P. M.	1 00 heures	P. M.
2 15 "	P. M.	2 30 "	P. M.
5 00 "	P. M.	4 00 "	P. M.
7 00 "	P. M.	6 00 "	P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur "Orleans" quittera l'Isle tous les JEUDIS, à 10 h. p. m.

Compagnie de navigation du

Richelieu et Ontario

ENTRE

QUEBEC et MONTREAL

Le steamer *Québec*, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon, les Mardis, Jeudis et Samedis, à 5 heures de l'après midi.

Le steamer *Montréal*, capitaine L. H Roy, partira du quai Napoléon, les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 5 heures de l'après-midi.

Ces deux steamers arrêtent à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

ENTRE MONTREAL ET TORONTO

Commençant LUNDI, le 2 JUIN, un steamer quittera Montréal, tous les jours, (excepté le Dimanche) à 10 heures du matin, laissant Lachine à 12.30 h. p. m., et Coteau Landing à 6.30 h. p. m.

LA LIGNE DU

Saguenay, Québec et Chicoutimi

Le vapeur *Union*, capitaine Lecours, partira du quai St. André, à 7.30 hrs. A. M., MERCREDI et SAMEDI, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadousac, l'Anse St. Jean, Ha Ha Baie et Chicoutimi.

Le steamer *Canada* commencera sur cette route le 24 JUIN jusqu'au 15 Septembre, et continuera avec l'*Union* à faire le service sur cette ligne.

Le *Canada* quittera Québec les mardis et vendredis, et l'*Union* les mercredis et samedis.

Pour la commodité des familles, à partir du 7 juillet jusqu'au 15 septembre prochain, un bateau quittera Québec pour Murray Bay, tous les lundis à 10 h. a. m., arrêtant à la Baie St-Paul et les Eboulements, en allant et en revenant. En retournant il quittera Murray Bay les mardis à 7 h. a. m., pour Québec.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour Montréal, au bureau de la Compagnie, quai Napoléon et pour la ligne du Saguenay, au bureau sur le quai St. André, et aussi au bureau des billets de R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

JULIEN CHABOT,
Gérant-général.

L. H. MYRAND,
Agent.
Québec, 7 mai 1890.

Publications Musicales

TON SOURIRE (valse)

65 CTS

De Calgary à Macleod, (march)

50 CTS

(Exécutées avec grand succès à l'Académie de Musique par le "Corps de Musique" de Signor Liberati.)

Composé par **J. VEZINA**

Publiées et en vente par

ARTHUR LAVIGNE

Importateur de Pianos et Orgues

55 — RUE DE LA FABRIQUE — 55

Feuilleton de L'ELECTEUR

38

PERDU

—PAR—

HENRY GRÉVILLE

— Mademoiselle, dit M. Permeny, voulez-vous passer par ici?

Elle obéit, il la précédait déjà dans sa chambre, sa jolie petite chambre d'enfant, aux rideaux de calicot qui avaient de porcelaine; les deux dames fermaient la marche. Marcelle se sentit prise comme dans les deux branches d'un étau.

— Mademoiselle, je viens de chez le notaire, dit M. Permeny d'un air sévère qu'il s'efforçait de rendre paternel; il m'a dit qu'à plusieurs reprises notre parente avait témoigné le désir de tester..... Vous savez ce que veut dire ce mot.

— Oui monsieur cela veut dire faire signer un testament, répondit Marcelle, qui la regardait en face avec des yeux où la méfiance commençait à se nuancer d'une sourde colère.

— Je vois que ma parente a eu soin de votre éducation, reprit M. Permeny en esquiant un sourire; eh bien! le notaire m'a dit que mademoiselle de Beaurenom avait toujours différé l'exécution de ce projet et que selon lui, il n'avait jamais été exécuté. Avez-vous connaissance de quelques documents qui prouvent le contraire?

— Monsieur je n'ai connaissance d'aucun documents répondit Marcelle.

— Mademoiselle de Beaurenom ne vous a jamais parlé, par exemple, de son intention de vous léger quelque chose?

— Jamais! répondit Marcelle, dont l'honnête visage s'empourpra.

Les héritiers échangèrent un regard accompagné chez madame Grenardon d'un mouvement visible de satisfaction: mais elle n'était pas ce que l'on appelle une personne bien élevée.

— Alors mademoiselle dit madame Permeny, prenant la parole à son tour dites-nous quels sont vos parents afin qu'on vous fasse reconduire chez eux.

— Je n'ai pas de parents, répondit la jeune fille.

Son visage aimable était devenu soudain austère; elle venait dans cette heure pénible, plus cruelle même que la mort de sa protectrice, de quitter l'enfance et ses privileges: elle était désormais mademoiselle Monfort: — la petite. Marcelle s'était envolée dans une autre vie, avec l'âme bienveillante d'Hermine.

— Pas de parents? Une enfant assistée alors? dit madame Permeny.

— Non madame j'ai été perdue; ma mère est morte, mon père n'a pu être retrouvé; il était parti pour l'amérique je ne l'ai jamais revu.

Avec qu'elle lenteur amère Marcelle rappella ces tristes souvenirs de sa vie! Mais elle trouvait une sorte d'ironie satisfaction à affirmer à ces gens qu'elle était seule bien seule au monde.

— Ma cousine, en ce cas, aurait bien mieux fait, dit madame Grenardon de vous donner l'éducation qui convenait votre situation, au lieu de vous élever comme une princesse.

Madame Permeny fit un geste fort digne, et madame de Grenardon ferma la bouche d'un air mécontent.

— Quels sont vos projets? demanda-t-elle à la jeune fille.

— Je n'en ai pas, répondit celle-ci plus innocemment du monde.

— Il faut pourtant en avoir, insista la vieille dame d'un ton à la fois aimable et dur.

Marcelle sentit qu'elle aimait encore mieux l'insolence crue de l'autre dame que la politesse menteuse de celle-ci. Elle baissa les yeux et garda le silence.

— Vous comprenez, mademoiselle reprit madame Permeny, que nous ne pouvons pas continuer l'œuvre charitable qu'avait entrepris ma nièce, et nous occuper de vous; c'est à vous de désigner les personnes qui peuvent vous prendre à leur charge.

Marcelle releva la tête.

— C'est bien madame, dit-elle, j'ai compris.

— Vous allez voir vos amis?

— A l'instant, madame.

— C'est très bien. Vous nous ferez savoir ce que vous aurez décidé? L'intérêt que nous vous portons.....

Marcelle lança à la vieille dame un regard qui arrêta son éloquence. Cependant elle reprit.

— Vous pourrez emporter quelques-uns des objets qui vous ont été donnés par votre bienfaitrice, un peu de linge, par exemple.

— Puis-je garder la robe que j'ai? demanda Marcelle d'un ton froid.

C'était la robe de la vieille le simple costume d'intérieur qu'elle portait pour aller au marché avec Rose, dans ces jours, hélas! si loin, où aller au marché était une fête.

— Certainement. Quand vous vous serez assuré un asile il sera convenable qu'on vous fasse faire une robe de deuil.

— Je n'en suis pas là, madame, répondit l'enfant du même ton glacial. Puis-je prendre aussi un chapeau et un petit paletot?

On ne pouvait pas lui refuser cela; elle s'habille en présence des dames. M. Permeny était descendu dans le jardin, enchanté de voir les choses s'arranger à l'amiable. Quand elle fut prête, elle passa devant les héritières avec un signe de tête pour salut, et retourna dans la chambre de mademoiselle Hermine.

Appuyée sur le pied du lit, elle regarda encore une fois le cher visage, mais les yeux de l'enfant étaient secs, la dureté de ces inconnus avait tari ses larmes. Elle contempla le cher visage longuement, tendrement, pour en emporter dans sa mémoire une image éternelle, puis elle se pencha sur les mains jointes qui tenaient un crucifix, et les baisa pieusement avec cette sorte de frayeur que le froid de la mort imprime à ceux qui ne la connaissent pas encore.

— Adieu ma seconde mère, dit-elle à demi-voix. Puis se tournant vers la sœur elle ajouta.

— Vous avez été bonne pour moi, ma sœur, je vous remercie.

Elle sortit; la porte retomba elle descendit en courant l'escalier, passa devant les deux femmes qui l'attendaient sur le seuil de la salle à manger, et disparut comme un sylphe derrière la grille de la rue.

— L'impertinente! dit madame Grenardon, elle ne nous a pas seulement dit adieu.

— Que voulez-vous! répondit la vieille dame, elle aura été affreusement gâtée.

XXIX

Marcelle partit d'un pas rapide et se dirigea vers le centre de Paris. Ses idées assez confuses suivaient cependant une pente naturelle; elle avait songé à madame Jalin. Sans doute il eut mieux valu aller prendre l'avis du docteur, mais elle avait toujours eu peur de lui, ce qui est assez fréquent chez les enfants, même ceux qui ont pour le médecin l'affection la plus réelle. De plus elle ne savait pas ce qu'il lui dirait; il était bon pour elle, mais elle ne le connaissait guère; il était n'avait pas de femme, il n'avait pas d'enfants... Elle aimait mieux essayer de retrouver sa bonne madame Jalin, l'amie ses jours néfastes, sa première proctrice..... Qui sait?..... Elle était peut-être revenue! Elle allait peut-être la retrouvei Rose..... A cette idée, le cœur de Marcelle battit si vite qu'elle fut obligée de relentir le pas. Retrouver Rose, ce serait presque retrouver la maison de mademoiselle Hermine.

A mesure qu'elle avançait, son courage diminuait. C'était bien loin, et si elle ne trouvait personne, que ferait-elle? Sa poche lui paraissait lourde; c'était la boite de papiers qui l'appesantissait ainsi. Elle eut envie de s'arrêter quelque part pour en regarder le contenu. Que d'années s'étaient écoulées depuis que, debout près de mademoiselle Favrot, elle avait vu celle-ci ranger les papiers et le petit paquet qui contenait les cinquante francs de Marie Monfort.

C'est vrai! Marcelle avait cinquante francs a elle, unique et pauvre héritage de sa mère Cette pensée lui rendit le courage. La somme lui paraissait considérable, car elle n'avait fait que des enplettes de ménage, et pour cinquante franc on a beaucoup de pain d'œufs et côtelettes. Dans tous les cas, elle pouvait vivre pendant quel que temps, assez longtemps pour retrouver Rose..... Elle n'eut pas l'idée de se demander où elle irait coucher cette nuit-là.

Elle marchait vite, et pourtant les Champs-Elysées n'en finissant pas. Que de fois elle s'était dit qu'un jour elle priait Rose de la mener voir en voitures à chèvres, toutes choses extraordinaires, à peines entrevus dans les courses rapides de la fidèle bonne, qui ne sentait jamais à l'aise hors de sa demeure!

(*A suivre*)

me suivrait. Je n'en ai pas fait de cas, car j'étais décidé de partir. A part cela, personne n'est venu m'informer de cela.

Je n'ai entendu personne dire dans la foule que leur but était de me garder dans la maison, mais j'ai fort bien compris que c'était là leur intention.

J'ai compris parfaitement par leurs menaces et leurs défenses de sortir, que leur but n'était pas simplement de me suivre, mais de me tenir enfermé, car si j'avais cru que leur but était simplement de me suivre, je n'aurais pas eu d'objection de sortir, au contraire je serais parti de suite.

Question.—Veuillez dire quel était, d'après vous, le but de la foule mentionnée plus haut, pour vous tenir enfermé ainsi ?

Réponse.—Un bon nombre de ces personnes ont dit hautement pendant la nuit quel était leur but en disant qu'ils me garderaient renfermé jusqu'au surlendemain matin et ne me laisseraient pas voter.

Je ne suis pas capable de jurer si on voulait me faire du mal, mais je jure que je craignais pour ma vie si j'avais persisté à sortir.

Je n'ai pas à me plaindre de personne d'entre eux particulièrement avant ce te époque.

Ré-examiné

A plusieurs reprises pendant que j'étais enfermé dans la maison, j'ai entendu plusieurs voix crier : "On l'a encagé, on va le garder."

Et le déposant a signé.

(Signé), C. A. P. PELLETIER.

Assermenté devant moi, à Ste-Anne de la Pocatière, ce 10e jour de juillet 1890.

[Signé), D. MURRAY, J. S. P.

(*A suivre*)

DERNIERES DEPECHES

Nouvelles de Montréal

LA FETE NATIONALE DES FRANÇAIS

Splendides démonstrations

Mort subite de M. François-Antoine Chartier Larocque.—Concours militaire au camp de Saint-Jean pour une medaille de l'honorable M. Mercier.—A la recherche d'un voleur evadé d'une prison de l'Etat de New-York.—Mort de M. Napoleon Larivee.

(De notre correspondant régulier)

(Par le télégraphe du C. P. R.)

Montréal, 14 juillet.—Les bleus sont atterrés. Les deux victoires de Gaspé et de Montmorency que le parti national vient de remporter les met dans une déroute complète. Ils comprennent maintenant que l'honorable M. Mercier, grâce à sa largeur de vue et à sa politique bienfaisante, est tout puissant dans la province et que sa politique a rallié tous les bonnêtes gens des deux partis. On se demande maintenant qui sera chef de l'opposition. Les bleus d'ici ont les yeux fixés sur M. Nantel. M. Leblanc est le "next best".

—Le 12 juillet n'a pas été célébré à Montréal. Environ 200 orangistes sont allés à Brockville se mêler au gros de l'armée. Dans la soirée il y a eu un banquet à l'hôtel Ottawa, et on y a proposé une santé au parti des Droits Egaux.

—C'est hier qu'est commencée la grande fête nationale française organisée par les officiers de l'Union nationale française. Le succès a été considérable, et ce début laisse espérer le plus beau résultat, car la fête se continue aujourd'hui et demain. Environ dix mille personnes sont allés au parc Sohmer hier et pas une qui ne soit revenue enchantée de ce qu'elle a vu. Les organisateurs, avec le génie particulier de leur race, avaient converti le parc en une immense féerie. La fête de nuit, favorisée par une température à souhait, a été quelque chose comme on n'en voit jamais au Canada.

—M. François Antoine Chartier Larocque, père de M. le chevalier Larocque, est mort subitement hier vers midi, des suites d'une syncope du cœur. Le défunt était bien connu à Montréal, et était âgé de 71 ans. Il fut échevin pendant plusieurs années et siégea au Conseil de 1844 à 1850. En 1848 M. Larocque se présentait contre l'honorable Lewis Drummond pour la Chambre des Communes, mais il fut défait. Il succéda au docteur Moylen comme maître de postes, charge qu'il occupa pendant plusieurs années. Le défunt était avec Mgr Bourget un des fondateurs de la Banque d'Epargne et en a été longtemps un des directeurs. Il en était actuellement le vice-président. Le pavillon flotte en berne sur l'Hôtel de Ville.

—Jeudi dernier avait lieu au camp de St-Jean un concours pour la médaille donnée par le premier ministre de la province à la compagnie qui, sous le rapport de la tenue et des exercices, remporterait la palme. Trois compagnies avaient été jugées dignes d'entrer en lice : c'étaient les compagnies Nos. 3 et 4 du 85me bataillon, commandées respectivement par les capitaines Patterson et Sylvestre, et la compagnie No. 2 du 86me bataillon, commandée par le capitaine Normandeau, de l'Assomption. Après un sévère examen fait par le commandant du district, le lieut.-col. comte d'Odet D'Orsonnens, accompagné d'un grand nombre d'officiers supérieurs, la victoire resta à la compagnie No. 4 du 85me bataillon.

—M. Dixon, sous-shérif du comté de Lawrence, Etat de New-York, est arrivé en cette ville ce matin, à la recherche d'un individu qui s'est enfui de là avec une somme considérable. On le croit réfugié à Montréal. Nos détectives sont à sa recherche. L'individu en question se nomme John McDonald, et était interné dans la prison de Canton, comté de Lawrence, Etat de New-York, pour vol avec infraction. Vendredi dernier McDonald réussit à briser ses chaînes et après s'être rendu maître du geolier qu'il renferma dans sa cellule, il prit la fuite.

—Un de nos bons amis, M. Napoléon Larivée qui était très populaire surtout parmi la classe ouvrière, et qui à force de travail avait conquis une jolie aisance, a succombé samedi aux suites d'une congestion cérébrale dont il a été frappé il y a quelques jours. Le défunt n'était âgé que de 48 ans.

Un autre desastre

San Francisco, 14 juillet.— On vient de recevoir la nouvelle d'un terrible accident de chemin de fer. Une locomotive a frappé une diligence contenant quinze personnes. Six ont été tuées sur le champ et les autres grièvement blessées.

Echos de la Capitale

Témoignage particulièrement flatteur des officiers de la milice pour sir Adolphe

LE DEUXIEME INCULPE DANS LE VOL DES FOURRURES DU METIS BREMNER

M. BEDSON DIT QU'IL NE CONNAIT ABSOLUMENT RIEN DE L'AFFAIRE

PROJET DE TRAMWAYS ELECTRIQUES A OTTAWA

Retraite ecclesiastique.—Prise de voile

(De notre correspondant régulier)

(Par le télégraphe du C. P. R.)

Ottawa, 14 juillet.—La presse tory d'Ontario déplore la défaite de M. Flynn à Gaspé. C'est un coup terrible porté au parti conservateur, dit-elle.

—Des officiers de la milice de Toronto ont adressé aux officiers dans tout le Dominion des circulaires par lesquelles ils leur demandent de signer une pétition à sir John Macdonald le priant de mettre sir Adolphe Caron à la porte du ministère de la milice, à cause de son inhabileté et de son incompétence.

Quelques officiers ont signé, mais ceux d'Ottawa, qui ont reçu des circulaires, sont pour la plupart des employés civils, et ils s'abstiennent de peur de se compromettre.

On accuse sir Adolphe de négliger ses devoirs de ministre pour courir les partis de plaisir, et partant de ce que le service public se ressent de ses absences.

Les gardes à cheval Princesse Louise se plaignent aussi que sir Adolphe a refusé de payer les hommes qui ont servi d'escorte à S. A. R. le duc de Connaught.

L'attitude prise par les officiers de Toronto explique pourquoi les journaux torys ont essayé de faire mousser le chevaleresque ministre de la milice, dernièrement.

Les amis de ce dernier disent que l'élection de son candidat M. Desjardins à Montmorency aura pour effet de le réhabiliter !

—Il y a quelque temps le département de la Milice a envoyé à M. Bedson, préfet du pénitencier du Manitoba, une copie du rapport du comité nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur le vol des fourrures du Métis Bremner dans lequel le digne préfet est impliqué.

Aux explications qu'on lui demandait en même temps, Bedson a répondu brièvement qu'il ne connaissait rien, rien du tout au sujet de Bremner ou de ses fourrures.

—Environ soixante-dix prêtres de l'archidiocèse d'Ottawa sont arrivés en cette ville aujourd'hui pour assister à leur retraite annuelle qui est commencée ce soir à sept heures dans la chapelle de l'université d'Ottawa.

—Cinq jeunes filles ont prononcé leurs vœux solennels à la Basilique ce matin, comme religieuses de la communauté du Précieux Sang.

S. G. Mgr l'archevêque Duhamel officiait à la cérémonie, assisté des révérends Pères Plantin et Laflamme, de Saint-Hyacinthe.

Les noms des jeunes filles sont Mlle Emma Labrosse, enfant de M. Labrosse, M. P., de Saint-Eugène ; Mlle Mary Burke, fille de M. Burke, du Musée Géologique d'Ottawa ; Mlle Georgiana Lalonde, Mlle Lillie Bonner, de cette ville, et Mlle Evangeline Cimon, de Hull.

(*Plus tard*)

Ottawa, 14 juillet.—Le Conseil de ville d'Ottawa vient de décider ce soir de passer un contrat avec une compagnie pour la construction de tramways électriques dans les principales rues de la ville.

LA RESERVE CAUGHNAWAGA

A qui appartient-elle ?

(Service spécial de L'ELECTEUR)

Montréal, 14 juillet.—Il y a de ce temps-ci discussion au sujet de la réserve Caughnawaga. On sait que le gouvernement fédéral affecte de considérer ce territoire comme faisant partie du domaine public du Canada et menace d'expulser une centaine de censitaires qui refusent de payer leurs redevances à Ottawa.

Il résulte de recherches faites à différentes sources que la réserve appartenait originairement en tout ou en partie à la compagnie de Jésus et devrait par conséquent être sous le contrôle des autorités provinciales. Il est possible que la question vienne devant les tribunaux.

DEUX ANS APRES

Arrestation de Léda Lamontagne, un des accusés dans l'horrible tragédie de Wolfestown

Boston, 14 juillet.—Aujourd'hui, le surintendant Cowish, de l'agence Pinkerton, a arrêté à Arrow House, près de Newton Junction, New-Hampshire, une canadienne nommé Léda Lamontagne, sous accusation d'incendie.

Il y a quelques années, elle épousa Napoléon Michel, à Wolfestown, P. Q. Peu de temps après le mariage, son mari l'accusa de relations criminelles avec Rémi Lamontagne, son frère.

Dans la nuit du 19 juillet 1888, son frère vint à la maison avec une bouteille de whisky. La femme l'admit, et ils burent ensemble. Rémi laissa la maison quelques instants, mais fut encore reçu à son retour. En entrant, il fit feu sur Michel, le frappant à plusieurs endroits. Ensuite, il lui coupa la gorge. Il mit enfin avec sa sœur le feu à la maison et se sauva. Le blessé se voyant exposé à être brûlé vif, se traina péniblement à la fenêtre et parvint à se rendre chez un voisin.

La femme alla se réfugier dans la maison d'un autre voisin. Elle se rendit à la maison d'un nommé Boucher, ignorant que son mari fut là aussi. Boucher la soupçonna et mit les officiers à ses trousses. Elle fut arrêtée et acquittée.

Un nouvel *indictement* pour incendie la fit fuir.

Elle a été arrêtée depuis dans le New-Hampshire et de là ramenée à Boston.

Le cholera en Espagne

Madrid, 14 juillet.—Le choléra diminue graduellement à Valence. Jeudi à Gandia il y a eu six nouveaux cas et cinq décès.

Incendie a Constantinople

Constantinople, 14 juillet.—Une conflagration a détruit plus de mille maisons en cette ville hier.

L'ANNIVERSAIRE DE LA BOYNE

Demonstrations orangistes dans toutes les parties d'Ontario

Brockville, 13 juillet.—Deux cents orangistes de Montréal sont venus ici pour célébrer le 12 juillet. Il y a eu une procession se composant d'environ 1000 personnes et une assemblée où l'on a dénoncé la religion catholique et les Canadiens-français.

Toronto, 13 juillet. – La procession orangiste d'hier était une des plus nombreuses qu'on ait encore vue en cette ville. Au moins 5,000 personnes y prenaient part et il y avait une vingtaine de corps de musique. C'était une fête civique, les bureaux municipaux étaient fermés. Parmi ceux qui marchaient dans la procession on remarquait le maire Clarke et M. D. Creighton, gérant du principal organe de sir John Macdonald, l'*Empire*.

Hamilton, Ont., 13—5,000 orangistes ont paradé hier en honneur du 12 juillet. On a ensuite prononcé force discours incendiaires.

London, Ont., 13 juillet—La démonstration d'hier a été imposante par le nombre de ceux qui y ont pris part. Dans la procession on a compté près de 6,000 personnes et les corps de musique de toute espèce étaient nombreux. Détail assez rare, il n'y a pas eu de discours. Il est vrai que les inscriptions sur les bannières étaient suffisamment insultantes pour les catholiques.

Clinton, Ont., 13 juillet—Au moins 16,000 personnes sont venues en ville pour célébrer le 200e anniversaire de la bataille de la Boyne. Il y a eu procession, jeux et feux d'artifice.

Chesley, Ont., 13 juillet.—Tout le village était décorée pour la fête des orangistes. Les noms de sir John A. Macdonald et de M. Clarke Wallace, grand-maître des orangistes, ont été acclamés.

Kingston, 13 juillet.—Les orangistes de cette ville ont célébré leur fête par un pique-nique à Channel Grove. Le temps était suffoquant et les discours incendiaires. Il n'est pas surprenant que les pique-niqueurs soient revenus un peu échauffés. Sir John A. Macdonald et l'hon. M. Bowell avaient été invités mais n'ont pu, à leur grand regret, y assister.

Madoc, Ont., 13 juillet.—2,000 orangistes ont diné hier à Conley's Grove. On a ensuite tenu une assemblée pour dénoncer les Jésuites et le parti libéral qui s'est toujours opposé à l'incorporation de l'ordre orangiste.

Picton, Ont., 13 juillet.—Les orangistes de toute la région ou les *True blues* (vrais bleus) comme ils s'intitulent eux-mêmes par amour pour le parti tory, se sont rassemblés ici et ont célébré le 12 juillet par une procession, un banquet et des discours de circonstance.

Norwood, Ont., 13 juillet.—Dans cette localité les orangistes s'intitulent eux-mêmes les vrais bleus (*True blues*). Ils ont marché en procession hier aux accords de *Croppies lie down* et ont ensuite tenu une assemblée ou des orateurs à la dévotion du parti Macdonald-Meredith ont prononcé des discours bien appropriés à la circonstance.

Cobourg, Ont., 13 juillet.—Les orangistes de cette localité ont manifesté ici le plus vif enthousiasme. Des délégations de toutes les localités environnantes sont venues se joindre à la procession.

—Dans presque toutes les villes d'Ontario des démonstrations semblables ont eu lieu.

Violente tempete de neige en Suisse

Berne, 14 juillet—Une violente tempête de neige a sévi dans la vallée d'Engadine qui est à l'heure qu'il est couverte de plus de quatorze pouces de neige. La diligence de la malle est restée à la passe Julienne complètement enneigée.

La température est descendue à deux degrés plus bas que zéro. Il y a des brouillards épais dans toute la vallée, et nulle indication du baromètre ne fait présumer qu'il y aura un changement.

Massacre au Maroc

Tanger, 14 juillet.—On vient de recevoir la nouvelle de la surprise du camp du fils du Sultan près de Salee, par la tribu de Zemmores. Les troupes et les esclaves ont été massacrés sans merci et quinze prisonniers ont été enterrés vifs.

Incendie desastreux a Philadelphie

Philadelphie, 13 juillet.—Deux grands établissements industriels, la fabrique de tapisserie de Casey Bros, et les scieries Atkinson ont été incendiés hier. Les dommages sont estimés à $600,000.

Trente pertes de vie

Chicago, 14 juillet.—On a constaté aujourd'hui que trente personnes ont péri dans l'incendie du vapeur *Tioga* sur le lac Michigan. La perte totale sera de plus de $100,000.

Mort du general Fremont

New-York, 14 juillet.—Le général John Charles Frémont est mort subitement hier d'une péritonite. Il était né en 1813 à Savannah, Georgie, et avait occupé à différentes reprises d'importantes charges militaires. De 1878 à 1881 il fut gouverneur de l'Arizona. Il pratiqua ensuite comme avocat à New-York jusqu'à l'époque de sa mort.

BANQUE UNION DU CANADA

La 25ème assemblée générale annuelle des actionnaires de cette institution a eu lieu au bureau de la banque en cette ville, lundi, le 14 juillet. Présents : Andrew Thomson, écr, E. J. Hale, écr, D. C. Thomson, écr, hon. Thos McGreevy, M. P., hon. E. J. Price, E. Giroux, hon. Geo. Irvine, G. H. Thomson, écr, John Brakey, écr, hon. John Hearn, J. W. Henry, écr, C. P. Champion, écr, P. A. Shaw, écr, J. H. Simmons, écr, M. O'Brien, écr, D. M. Sweeny, écr, John Sharples, écr, John Laird, écr.

Le président M. A. Thomson prit le fauteuil et M. J. G. Billett agit comme secrétaire.

MM. C. P. Champion et P. A. Shaw furent choisis comme scrutateurs.

Le président lit le rapport suivant des directeurs :

Les directeurs ont l'honneur de soumettre le résultat des opérations de la Banque pour l'année terminée le 30 juin 1890 :

Balance au crédit des profits et pertes au 30 juin 1889	$ 6,767.24
Les profits nets pour l'année, déduction faite des dépenses d'administration, réserve faite pour intérêt et échange, et dettes mauvaises et douteuses, se sont élevés à	115,614.47
	$122,381.71

Dont il a été disposé comme suit :

Dividende No. 46, 3 p. c.	36,000.00
" No. 47, 3 p. c.	36,000.00
Ajouté au fonds de réserve	50,000.00
Balance rapportée à l'année prochaine	381.71
	$122,381.71

Il est satisfaisant de constater que les recettes nettes excèdent celles de l'année précédente et ce fait a d'autant plus d'intérêt que l'augmentation des profits doit être attribuée à l'augmentation et à l'amélioration des affaires de la banque, puisque le résultat du commerce général du pays n'a pas été aussi favorable l'année passée que durant l'année précédente.

Le dividende ordinaire de six pour cent a été payé aux actionnaires durant l'année, et $50,000 ont été ajoutées au fonds de réserve qui s'élève maintenant à $200,000. Les succursales de la banque ont, comme d'habitude, été inspectées durant l'année.

Les directeurs se font un plaisir de rendre hommage à l'habileté et à l'énergie déployées dans l'intérêt de la Banque par le caissier, les gérants des succursales et les autres officiers de la Banque.

A. THOMPSON, Président.

Québec, 14 juillet 1890.

ETAT GENERAL

30 juin 1890

PASSIF

Billets de la banque en circulation	$ 877,782 00	
Dépôts sans intérêts	932,055 93	
Dépôts avec intérêts	2,810,071 62	
Réserve pour intérêt accumulé sur les dépôts	43,454 19	
Balances dues à d'autres banques au Canada	7,252 68	
Balances dues aux agents en Angleterre	108,785 90	
Dividendes non réclamés	2,950 01	
Dividende No. 43	30,000 00	
Total des obligations au public		$4,818,362 33
Capital payé	$1,200,000 00	
Réserve	200,000 00	
Réserve pour intérêt sur escomptes courants	20,878 00	
Balance rapportée du compte des profits et pertes	381 71	
		$1,430,260 31
		$6,248,622 64

ACTIF

Espèces	$ 31,875 55	
Billets du gouvernement	329,098 00	
Billets et chèques d'autres banques	245f207 71	
Balances dues par autres banques au Canada	23,334 59	
Balances dues par autres banques aux Etats-Unis	48,410 86	
Actif immédiatement disponible		$ 678,526 71
Prêts et escomptes courants	$5,256,097 06	
Dettes garanties	11,117 01	
Dettes non garanties (perte estimée nulle)	40,753 50	
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque	612 50	
Immeubles autres que les édifices de la banque	9,000 00	
Edifices et mobilier de la banque	180,000 00	
Autres propriétés	72,715 86	
		$5,570,095 93
		$6,248,622 64

E. WEBB, Caissier.

Québec, 30 juin 1890.

Le président, appuyé par l'honorable E. J. Price, proposa l'adoption du rapport, son impression et sa distribution aux actionnaires.—Adopté.

Les votes ordinaires de remerciement au président, aux directeurs, au caissier, et aux autres officiers de la banque, pour leurs services durant l'année furent adoptés.

Les scrutateurs rapportèrent que les messieurs dont les noms suivent sont élus directeurs de la Banque pour l'année courante :

Sir Alex. T. Galt et MM. E Giroux, E. J. Hale, l'honorable Thos. McGreevy, l'honorable E. J. Price, A. Thomson et D. C. Thomson.

L'assemblée vota des remerciements au président et aux scrutateurs.

A une réunion subséquente du nouveau bureau de direction, M. A. Thomson a été réélu président et l'honorable E. J. Price, vice-président.

JUGEMENT IMPORTANT

Une scène émouvante en Cour Supérieure

L'honorable juge L. B. Caron, de la Cour Supérieure siégeant actuellement en chambre, a jugé ce matin une cause importante. La cause dont il s'agit est celle de madame Goulet contre son mari Théodore Goulet, menuisier de Saint-Roch.

Jugement avait été rendu le 30 décembre dernier contre Théodore Goulet dans une action en séparation de corps prise par sa femme contre lui. Par le jugement la Cour accordait à la femme $14.00 de pension par mois, plus la garde et le soin de ses enfants. L'une des enfants, Blanche Goulet, âgée de 6 ans et 8 mois fut placée par madame Goulet au pensionnat des Sœurs de la Charité pour y recevoir l'instruction voulue. Le mari alla enlever l'enfant le 3 juillet courant pour la garder chez lui.

Madame Goulet, en apprenant que son mari avait ainsi enlevé sa fille aînée, fit émaner un bref d'*habeas corpus* qui a été rapporté en cour hier, et à onze heures les parties ont comparu devant l'honorable juge Caron en chambre.

Le mari était accompagné de l'enfant dont la possession était demandée par madame Goulet.

M. Goulet a dit qu'il avait les moyens de garder son enfant chez lui, et qu'il n'aimait pas à la voir à l'orphelinat. Mme Goulet répliqua que si son mari lui avait payé $14.00 par mois, elle n'aurait pas été obligée de mettre ses enfants à l'hospice des Sœurs de la Charité.

L'honorable juge demanda à l'enfant avec qui elle désirait aller demeurer, avec son père ou avec sa mère, et celle-ci répondit d'abord qu'elle préférait aller avec son père.

De peur que la présence de l'un ou de l'autre des parents n'influença la pauvre petite à l'encontre de ses désirs, le juge les fit sortir de la chambre.

Alors il lui demanda de nouveau avec qui elle aimerait mieux rester, elle répondit les larmes aux yeux "Avec maman !" On fit rentrer les parents et l'enfant répéta encore la même réponse.

L'honorable juge Caron, en formulant sa décision, rendit l'enfant aux soins de la mère et fit remarquer sévèrement qu'il entendait que la volonté de la cour fût respectée.

La décision du juge donna lieu à un incident qui émut vivement les spectateurs lorsque la mère prit l'enfant dans ses bras et l'embrassa les larmes aux yeux.

M. Apollinaire Corriveau occupait pour madame Goulet.

L'EMIGREE ALICE ANSELL

Il est à peu près certain que l'honorable procureur général donnera ordre de poursuivre l'affaire de l'émigrée Alice Ansell du moment que les avocats de la plaignante en auront officiellement fait la demande.

On a continué l'enquête hier devant S. H. le juge de police.

Bulletin maritime

14 juillet.

Le steamer Polynesian, venant de Liverpool avec 32 passagers de chambre, 58 intermédiaires et 172 d'entrepont, est arrivé hier à 8.30 a. m.

Le steamer Vancouver, parti de notre port le 3 du courant, est arrivé à Liverpool samedi matin.

Le steamer Assyrian, venant de Londres, est arrivé hier matin dans notre port.

Les steamers Invernay, Bonavista, Fremona et Alcides sont passés, samedi, venant de Montréal, en route pour la mer.

Les steamers Norse King, Cassius et Altmore sont passés hier après-midi venant de Montréal, en route pour la mer.

Le steamer Idaho, capt. J. P. Brotherton, parti de Bristol le 29 juin. est arrivé dans notre port hier.

Le steamer Lake Winnipeg arrivera dans notre port aujourd'hui.

Le steamer Oregon parti de Liverpool le 4 du courant avec 14 passagers de chambre 10 intermédiaires et 128 d'entrepont est arrivé ce matin dans notre port.

Le Miramichi est arrivé a Pictou à 8 a. m. samedi dernier.

Le steamer français "le Henri IV" parti du Hâvre pour Montréal a sombré près de Craisic.

La barque Flid, est arrivée dans notre port samedi dernier à la remorque du Lake, et a continué pour Montréal en compagnie de la barque Aurélia. Le remorqueur John est arrivé de Sorel hier avec deux barges à caneaux le navire N. G. Russell est arrivé dans notre port hier a la remorque du Florence.

Arrivages.—12 juillet.

Sont entrés dans le port :

Navire Cashmere, capt Anderson, de Cape Town, lest, F. Gunn.

Barque Iona, capt Rode, d'Amsterdam, lest, Hansen et Schwartz.

Steamer Eveline, capt Groth, de Cow Bay, charbon, pour Montréal.

Barque Flid, capt Bornestad, des Barbades, pour Montréal.

Steamer George Clarkson, capt Kirby, de Sydney, C. B, charbon, pour Montréal.

Goelette Zélia, capt Thomas Tremblay, de Bonne Espérance.

—Stadacona, capt N. Blais, de Bonne Espérance.

—Lizzie Lindsay, capt Howell, de Montréal.

Navire J. W. Russell, chargé de sel.

Acquittés en douane

Barque Meenstad, capt. Ingebretsen, Wexford, Price frère et cie.

—Deodata, capt. Hansen, pour Great Yarmouth, Dobell Beckett et cie.

—Wm Wilcox, capt. William Barbades, pour Montréal, Ross et cie.

—Elphinstone, capt. Amundsen, pour Sunderland, Smith Wade et cie.

—Gripen, capt. Ryberg, pour Melbourne, W. J. Sharples.

Goélette Fleetwing, capt. X. Lachance, pour Shippegan, N. B.

—Lizzie Lindzay capt. John Howell, pour Gaspé, W. R. Brodie.

—La jeune Perdrix, capt. Boudreau, pour Moisie.

En chargement

A l'anse New-Liverpool, barque Fortuna, capt. Wachewski pour Dundee, Smith Wade et cie.

Barque Canada, capt. Herman, pour New Castle, Smith Wade et cie.

En route pour le Canada

Larne, 10 juillet.—La barque Europe, capt. Grunde, pour Québec.

DOUANE

Le montant perçu à la douane le 12 juillet est de $1,413.63.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE

	juillet	matin	soir
Lundi	14	4.31	4.42
Mardi	15	5.10	5.35
Mercredi	16	5.59	6.20
Jeudi	17	6.40	6.59
Vendredi	18	7.18	7.35
Samedi	19	7.53	8.10
Dimanche	20	8.26	8.44

PHASES DE LA LUNE

Nouvelle lune, mardi, le 15 du courant, à 8.05 hrs., p. m.

Nouvelles du Jour

Registre des hotels

Hotel Saint-Louis.—MM. J. H. Kernechan, M. et madame A. A. McCreary, L. J. Boyd, New-York ; M. et madame C. H. S. Cooke, F. W. Evans, J. C. Brims, Felix Lewis, W. S. Patterson, Montréal ; Stephen Parrish, F. M. Parrish, Philadelphie ; M. et madame John E. Hale, M. et madame J. W. Estabrook, J. Geddes, Boston ; D. W. Sanders, W. T. Cox, H. Myers, Louiseville, Ky ; Clarkson Lindley, W. A. Ramsey, Minneapolis ; J. A. Lemieux, J. E. Lapierre, Marlboro, Mass ; Elgin Myers, A. Paterson, Toronto ; Charles DeGuise Isle d'Orléans ; Madame G. Austin, Omaha, Neb ; Madame J. Boyne, Sherbrooke.

Gare a l'hydrophobie

Hier matin un chien s'est trouvé mal, dans la rue Saint-Jean ; il est tombé et a commencé à se traîner sur le côté, la broue à la gueule. Heureusement que quelques sceaux d'eau lui ont rendu ses sens. Plusieurs criaient déjà à la rage. Le fait est qu'il y aurait quelque soin à prendre par ces temps de chaleur !

Pelerinage de la societe Bienveillante de Saint-Roch

Dimanche prochain, le 20 du courant, aura lieu le pèlerinage, de la société Bienveillante de Saint-Roch à Ste-Anne de Beaupré. Le vapeur *Brothers* a été nolisé pour la circonstance. Il y aura du chant par nos meilleurs voix de Québec.

Disparu

Un jeune homme de 14 ans, du nom de Joseph Dubuc, a laissé la maison de son père mardi dernier et n'a pas été revu depuis.

Voici son signalement : teint brun, cheveux ras, et les yeux très agités quand il parle. Il porte habit et veste carreautés, pantalon barré gris, calotte carreautée noir et brun.

Ceux qui le verront obligeraient infiniment en informant M. P. Dubuc, 29 rue St-Ours, Québec.

Arrivee du steamer de la malle "Oregon"

A neuf heures hier matin, le steamer *Oregon*, de la ligne Dominion, est arrivé dans notre port avec 128 passagers et une cargaison générale pour Québec et Montréal. L'*Oregon* a débarqué ses passagers à la jetée Louise et le plus grand nombre d'entre eux sont partis par le Pacifique et le Grand Tronc.

Les malles d'Europe ont été distribuées hier après-midi à quatre heures.

Commissaires d'ecoles

L'élection des commissaires d'écoles à St-Romuald a eu lieu hier, M. George Guay, frère du Dr Guay, député du comté, et M Joseph Roberge, arrimeur, ont été élus par acclamation pour le terme courant.

—Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que nos amis, MM. Etienne Bois, de Hedleyville et employé au Greffe de la Cour de Circuit, et George Lapointe, cultivateur de la Canardière, sortant de charge, ont été réélus commissaires d'écoles pour un nouveau terme, malgré l'opposition qui leur était suscitée.

Nos félicitations.

Fruits

La demande des fruits exotiques ne s'est nullement ralentie et la fermetée des prix s'est maintenue ; excepté pour les bananes qui sont faibles à $1.75 le régime. Les oranges sont tenues très fermes.

Les fraises de jardin sont en assez grande abondance encore, et se vendent à bon marché ; la saison tire à sa fin. Il est difficile de se procurer des pommes.

Nouvelles societes

Louis Tanguay et François Octave Schryburt, faisant affaires sous le nom de Tanguay et Schryburt.

Alexandre Plante et Napoléon Thivierge, faisant affaires sous le nom de Plante et Thivierge.

Joseph Delamarre et Alfred Ouellet, faisant affaires sous le nom de Delamarre et Ouellet.

Couturieres demandees

10 bonnes couturières de premier ordre, pour la confection des pantalons, trouveront de l'emploi constant en s'adressant immédiatement chez

L. A. BERGEVIN & CIE,
ej 38, Côte Lamontage.

Lotion anti-Pelliculaire du Dr Ed. Morin

On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraîchissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche la formation des peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. Pour fortifier, donner de l'éclat et de la vigueur et aider la pousse des cheveux, c'est la meilleure préparation encore offerte en vente.

En vente partout.—e j 2f

DECES

DORION.—Décédée le 13 du courant, à l'âge de 4½ mois, Marie-Séraphine-Bernadette-Ida, enfant de Alexandre Dorion, marbrier et tailleur de pierre.

L'inhumation aura lieu cet après-midi.

Le convoi funèbre laissora la demeure mortuaire, No. 3, rue Ste-Marguerite, à 3½ heures pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELAMARRE.—Ce matin, à l'âge de neuf semaines, Marie, Blanche, Graziella enfant de Joseph Delamarre.

La sépulture aura lieu, demain. Le convoi funèbre quittera la demeure mortuaire, No. 76, rue St.-Joseph, à 3½ heures, pour l'église St.-Roch, et de là au cimetière St.-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. J et E

Salle Jacques-Cartier

—:o:—

MERCREDI

16 JUILLET

Les anciens Menestrels de Stadacona au nombre de 21

4—GRAND END MEN—4

4—DANCEURS EN SABOTS—4

4—DANCEURS SPÉCIALISTES—4

12-SPECIALITES DE PREMIERE CLASSE-12

3—ARTISTES DE CHANT ET DANSE—3

L'éminent Comédien anglais M. J. BROOKS créera sa farce désopilante

A PAIR OF JACKS

Admission : Galeries 15 cts ; Parquet 25 cts ; Sièges réservés 35 cts.

Portes ouvertes à 7 heures. Représentation à 8 h.
15 juillet—e 2fs

ON DEMANDE

UNE BONNE SERVANTE pouvant se rendre généralement utile.

S'adresser au
15j—e 3fs No 93 rue D'Auteuil.

Province de Québec, District de Montmagny, No 347. } Cour Superieure

NARCISSE LEMIEUX, tanneur, de la ville de Montmagny,

Demandeur.

Vs.

FELIX BOULANGER, de la même place,

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Montmagny, 11 juillet 1890.

BENDER & MARTINEAU, P. C. S., My.

P. AUG. CHOQUETTE, Proc. Dem.

15 juil—2fs

SAINT-MALO-VILLE

—:o:—

LOTS A BATIR

—:o:—

LES PERSONNES qui désirent acheter des lots à bâtir sur le terrain de St. Malo-Ville, à Saint-Sauveur, sont informés par le présent que le soussigné a été nommé l'agent pour concéder ces lots et percevoir les rentes, et qu'il se tiendra à son bureau à cet effet, au No rue St. Valier, à St. Sauveur, tous les jeudi, entre dix heures et cinq heures et demie.

JOS. D. MARCOUX, N. P.

Québec, le 14 juillet 1890.—e 1m

VENANT D'ETRE RECU

PAR IMPORTATION DIRECT

—:o:—

Brandy Hennessy, en bouteilles.
Vermouth, (Noily Pratt)
Old Tom, (Booth.)
Abcinthe suisse de Pernod.
" " Lacroix.
" " J. Largue.
Champagnes Shalliey, Beaupré, Favard, l'Ecureux, Mercier. { En demi BOUTEILLE ET BOUTEILLE

Aussi une grande consignation de THES JAPON, vert et noir, de toutes qualites

A. TOUSSAINT & Cie

ENTREPOT :

27, Rue et Place Notre-Dame

BASSE-VILLE, QUEBEC

Premier pelerinage annuel

—DE LA—

Société Bienveillante St-Roch

A STE-ANNE DE BEAUPRE

Dimanche, 20 Juillet

PAR LE VAPEUR "BROTHERS"

Sous la direction de M. l'abbé A. Lachance, Chapelain de la société.

Départ du quai Champlain, à 6.30 hrs. précises.

Un magnifique chœur composé de nos meilleures voix québecquoises, fera du chant à bord du bateau et à la messe à laquelle il y aura communion générale.

En arrivant à Ste-Anne, les membres de la société se formeront en procession, avec drapeau et insigne pour se rendre à l'église.

Tous les membres de la société, leurs familles et leurs amis, sont instamment invités à faire partie de ce pèlerinage, qui est le premier témoignage public de foi et de confiance rendu à St-Anne, de la part de la Société Bienveillante St-Roch.

Les dames seront aussi admises.

Prix du passage : 50 cts, aller et retour, quai compris. Enfants, moitié prix.

Pour la commodité des pèlerins, le vapeur fera deux voyages. Il laissera Ste-Anne à une heure et à 4 heures.

C. ROUTIER

Horloger, Bijoutier et Opticien

250 ET 528

COTE DE LA MONTAGNE

QUEBEC

TELEPHONE............ 543
23av—e j 6m

AVIS PUBLIC

Je donne avis à tous intéressés que M. P. D. Mahon n'étant plus mon agent, tous les comptes qui me sont dus pour bois de corde vendu par lui pour moi devront être payés le ou avant le 25 juillet courant à Joseph G. Couture de Québec, notaire, rue St-Pierre, Québec, pour éviter toutes procédures judiciaires.

NICHOLAS FLOOD,
Cap Rouge.

5 juillet—e 15 jours

CHEMIN DE FER

Quebec, Montmorency et Charlevoix

LE ET APRES DIMANCHE LE 6 JUILLET, 1890, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Quitteront Hedleyville à 7.35 h. a. m. et 6.35 a. m
Quitteront Ste Anne à 5.20 a. m., et 2.50 p. m.

LE DIMANCHE

Quitteront Hedleyville à 6.00 a. m., 7.35 a. m., 1.50 p. m., et 6.00 p. m.
Quitteront Ste-Anne à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Pour les taux spéciaux de fret et de voyageurs, s'adresser au surintendant.

M. R. RUSSELL, Surintendant. M. S. CRESSMAN, Gérant

E J

TELEPHONE 286

—:o:—

CIMENT DE PORTLAND

400 BARILS

FRAIS, FORT,

BON MARCHE.

A VENDRE PAR

George W. Webster & Cie

95—Rue Dalhousie—95

2mai—e j 3m

PARATONNERRE!

Je suis prêt à poser des paratonnerres en cable de broches de trois quarts de pouces de diamètre pour la faible somme de 15 cts par pied. Ces paratonnerres sont approuvés par M. Laflamme, de l'université Laval, comme étant de première classe. S'adresser à

F. X. BEAUDOIN,
St-Isidore, Dorchester.

P. S.—Ce paratonnerre a été posé de préférence à tout autre sur la nouvelle chapelle du Séminaire de Québec.

7j ui—E J 15fs

DEMENAGEMENT.

—:o:—

JE DÉSIRE INFORMER mes pratiques et le public en général que j'a transporté mon établissement au

No 4, Rue de la Fabrique

COIN DE LA

Rue Sainte-Famille

ci-devant occupé par Mme Labrecque, modiste, où, avec un stock grandement augmenté et avec une plus grande facilité pour le commerce, j'espère avoir un patronage continuel et toujours grandissant

Votre respectueusement,

J. E. MORRISSON,
Droguiste,
6 mai—E 31, rue Buade